

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 novembre 2017
Rapport n° 17/7-007

OBJET **Rapport d'Orientations budgétaires 2018**

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des Collectivités territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les Orientations budgétaires définies pour l'exercice 2018.

Je vous rappelle que le législateur a prévu ce débat pour orienter la préparation du Budget primitif. A ce titre, les indications figurant dans le rapport en annexe ne constituent que des éléments d'orientation pour la réflexion et la discussion du Conseil municipal.

L'assemblée délibérante est appelée à prendre acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 25 novembre 2017
Délibération n° 17/7-007

OBJET Rapport d'Orientations budgétaires 2018

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/7-007 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur FRANÇOISE Gérard - 5ème adjoint ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE**

(11 contres : HO-SHING Cynthia (par procuration), VITRY Faouzia, JEAN-PIERRE Philippe, LATRA Sylvie, MOREL Jean-Jacques, TÉCHER Régis, HUBERT Richenel, DOKI-THONON Lisianne (par procuration), HOARAU Serge, LAGOURGUE Michel (par procuration), FOURNEL Dominique)

Prend acte du débat portant sur le rapport d'Orientations budgétaires pour l'exercice 2018.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177007b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017



Gilbert ANNETTE

Les Orientations Budgétaires 2018



25 novembre 2017

Accuse de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177007b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Table des matières

I.	SAINT-DENIS GRANDS PROJETS.....	5
A.	La Nouvelle Entrée Ouest.....	7
B.	Le Programme d'Investissement d'Avenir.....	7
C.	Le projet PRUNEL.....	7
D.	Le Réseau Intégré de Transport Moderne.....	8
E.	Le pôle senior / junior.....	8
F.	Le projet Indoor.....	8
G.	Redynamisation - relooking du centre-ville.....	8
H.	Les autres grands projets.....	9
1.	Le projet du « cœur vert familial ».....	9
2.	Océan.....	9
3.	Les Opérations d'aménagement.....	9
4.	Les études d'aménagement et de programmation.....	10
5.	Les Projets de développement durable.....	10
6.	Mobilité et stationnement.....	10
II.	SAINT-DENIS GENERATION AMBITION.....	11
A.	Aux premières loges ; une vision globale de l'éducation.....	11
1.	La Caisse des Ecoles.....	12
2.	Une jeunesse mobile et impliquée.....	13
B.	Une vision globale de la santé au service de l'éducation.....	13
C.	Une politique sportive dynamique.....	Erreur ! Signet non défini.
D.	Ouverture d'équipements culturels structurants, promotion de la lecture et commémoration des 170 ans de l'abolition de l'esclavage... Saint Denis, pôle culturel majeur.....	Erreur ! Signet non défini.
III.	SAINT-DENIS TERRITOIRES.....	18
A.	La redynamisation de la citoyenneté.....	18
1.	Le développement des conseils citoyens.....	18
2.	La redynamisation des conseils de secteurs.....	18
3.	La citoyenneté : colonne vertébrale de l'action jeunesse.....	19
4.	Le budget participatif.....	19
B.	Le cadre de vie et la quotidienneté.....	19
1.	Les travaux : une implication grandissante des habitants.....	19
a)	L'entretien des bâtiments et de la voirie.....	19
b)	Allo Saint Denis : les citoyens en vigie.....	19
c)	Des projets pour vivre son quartier... 35 projets structurant et les projets proposés par les habitants.....	19

2.	La propreté et l'embellissement des espaces publics : moins salir pour moins nettoyer... l'implication des habitants	19
3.	L'amélioration de l'habitat	21
4.	Tranquillité et sécurité dans les quartiers	21
C.	Cohésion sociale renforcée	22
1.	Encourager le bénévolat et renforcer le tissu associatif, garants du vivre ensemble dans les quartiers	22
2.	La territorialisation d'actions phares de la Ville	22
a)	Du projet éducatif global au projet éducatif local	22
b)	Des quartiers amis des aînés	23
c)	La territorialisation du sport	23
d)	La territorialisation de la culture	23
e)	La territorialisation d'autres services	24
D.	Emploi, économie, insertion	24
1.	La pérennisation de chantiers d'insertion en entreprises sociales et solidaires	24
2.	Le partenariat autour des dispositifs d'insertion	25
a)	Public les plus éloignés de l'emploi	25
b)	Jeunes	25
E.	Neufs territoires structurés autour de 35 projets (voir en annexe)	25
IV.	SAINT-DENIS ECONOMIQUE ET NUMERIQUE	25
A.	Développer une Ville numérique	26
1.	La fibre optique	26
2.	Une Ville aux technologies innovantes	26
B.	Développer une Ville économique	27
1.	La réorganisation de la régie marchés et droits de place	28
2.	Les écobox	28
3.	Lancer une campagne de perception de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) sur les enseignes des commerces implantés dans les zones d'activités.	28
4.	Travailler notre coopération avec les services de la CINOR	28
V.	SAINT-DENIS SOCIAL	28
A.	Saint Denis, Une Ville Amie de ses Aînés	29
1.	Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et variées, adaptées aux seniors	29
2.	Redynamisation du lien social par et pour les clubs	29
3.	Faciliter le déplacement des séniors pour lutter contre l'isolement	29
B.	Saint Denis, une ville prônant l'intégration sociale	29
1.	Par l'accessibilité	29

2.	Par le développement de la vie associative	30
3.	Par la mise en œuvre d'actions et d'évènementiels valorisant le vivre ensemble	30
C.	Saint Denis, une Ville soucieuse de la Santé de ses habitants	31
1.	Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile	31
2.	Le Service de portage de repas à domicile	32
3.	Le Service de Transport des Personnes âgées et Handicapées	32
4.	Le Service d'Aide Légale et Facultative.....	32
5.	La Cellule d'Action Sociale.....	32
6.	La Maison de la Fraternité et de l'Inclusion Sociale / les Abris de nuit.....	33
7.	Une Ville tournée vers ses usagers.....	33
D.	500 logements sociaux et 500 solutions d'accueil pour la petite enfance	33
1.	500 solutions d'accueil pour la petite enfance	33
2.	500 logements sociaux	34
VI.	UNE ENTREPRISE MUNICIPALE PERFORMANTE AU SERVICE DE L'USAGER.....	34
A.	Une ville avec une eau de qualité pour tous.....	34
B.	Une ville pratique pour tous.....	35
1.	La facilitation des démarches citoyennes	35
2.	Qualité des services rendus à la population.....	35
a)	Modernisation des services.....	36
b)	Pérennisation du label Qualiville.....	36
3.	L'accueil et le service rendu à l'utilisateur dans les Mairies Annexes et dans les Centres Municipaux. 36	
4.	Une ville qui mesure ses achats	36
5.	Une ville sécurisée	37
6.	Une ville dotée d'outils informatiques modernes.....	37
C.	Le nouveau Système d'Informations Géographiques (SIG).....	37
D.	Une gestion des ressources humaines optimisée	37

ANNEXE 1 : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNEE 2018.....39

ANNEXE 2 : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2018.....41

Territoire projet 1
Territoire projet 2
Territoire projet 3
Territoire projet 4
Territoire projet 5
Territoire projet 6
Territoire projet 7
Territoire projet 8
Territoire projet 9

Introduction

Quelques éléments de conjoncture économique conformément à la Note explicative de synthèse des orientations budgétaires 2018 (CGCT Art. L-2312-Loi NOTRe)

La poursuite de la reprise en zone euro et plus globalement l'accélération de la demande mondiale contribueraient au redémarrage de l'activité en France. Cet effet serait toutefois progressif au vu des performances décevantes des exportations au premier semestre et dans un contexte où la compétitivité des entreprises française est affectée par l'appréciation de l'euro. La politique monétaire de la BCE devrait rester accommodante, facilitant ainsi le financement de l'économie.

Les évolutions favorables sur le marché du travail, avec la création de près de 300 000 emplois depuis un an, le redressement des marges des entreprises depuis 2013, et le regain d'optimisme à la fois des entreprises et des ménages, visible dans les enquêtes depuis le printemps, joueraient positivement sur la demande intérieure privée. Après avoir retrouvé un élan positif en 2016, l'investissement immobilier confirmerait son embellie à l'horizon de la prévision, avec des permis de construire qui reviendraient vers des niveaux proches de ceux connus en 2010 et 2011.

Le contexte économique est marqué par le redémarrage limité des prix qui progresseraient de +1,0 % en 2017 puis +1,1 % en 2018, après +0,2 % en 2016.

Le gouvernement dans son Projet de Loi de Finances maintient donc des hypothèses de croissance de 1.7% en 2017 et 2018, supérieur à 2016 (1.1%), ainsi que la trajectoire de réduction du déficit public. Après 3.3% du PIB en 2016, le déficit public devrait passer sous la barre des 3 % 2017 à 2.9%, et serait de 2.6% en 2018.

La baisse du déficit conjugué à la reprise de l'activité permettra au ratio de la dette publique de se stabiliser 96.8 % et de refluer 96.1 % à partir de 2020.

Éléments de cadrage économiques (PLF 2018)	2015	2016	2017	2018
Croissance PIB Zone Euro	2.0%	1.6%	2.0%	1.8%
Croissance France	1.3%	1.5%	1.7%	1.7%
Inflation	0.0%	0.1%	1.0%	1.0%
Dette Publique	96.2%	96.1%	96.8%	96.8%
Taux de chômage	10.2%	9.8%		

Moindre baisse des investissements, épargne nette en progrès, baisse des dépenses de fonctionnement... les signaux du dernier rapport de l'Observatoire des finances locales sont encourageants pour les collectivités.

Des dépenses de fonctionnement en baisse de 0,2 % et une évolution de la masse salariale contenue à +0,9%, une épargne nette en hausse, à 8,6%, une capacité de financement en hausse de 4,8 milliards, des recettes de fiscalité directe et indirecte qui augmente de 3 % : le rapport de l'Observatoire des finances locales, dévoilé le 5 septembre, a offert quelques signaux encourageants pour la santé financière des collectivités.

Un effet Domino, un investissement public local plus que fragile, qui plus est victime d'un effet domino : les régions ne parviennent plus à maintenir leur investissement, qui baisse de 6,1% après avoir été stable en 2015, et leurs subventions d'investissement diminuent de 8,3%. Idem pour les départements à un niveau encore plus élevé : baisse globale de 5,7 % et jusqu'à -8,7% pour leurs subventions d'équipement.

Pour les collectivités territoriales deux objectifs en matière de finances locales et une procédure de contractualisation avec les 319 collectivités ou groupements les plus importants seront institués. Ces objectifs sont de nature à enrichir le dialogue et la concertation entre l'État et les collectivités territoriales, en particulier au sein du comité des finances locales, en apportant un élément d'objectivation et de comparaison sur l'évolution de la dette et des dépenses locales des collectivités ou groupements. Ils seront associés à un mécanisme de correction dont les modalités seront déterminées dans le cadre d'un dialogue entre l'État et les collectivités territoriales au sein de la conférence nationale des territoires.

Une nouvelle règle prudentielle, qui doit permettre d'améliorer la capacité d'autofinancement des collectivités territoriales, est introduite (limitation à 1.2 %, la hausse des dépenses de fonctionnement lié à un système de bonus/malus).

Suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des Français d'ici 2020. Dès 2018, elle baissera de 30%. A terme, chaque ménage bénéficiaire fera une économie moyenne de 550 €/an. La réforme préservera l'autonomie financière des collectivités.

Les dotations de L'Etat

Après trois ans de baisse nette de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de l'ordre de 9,3 milliards d'euros, **les concours financiers aux collectivités territoriales ne baisseront pas en 2018.** Ils seraient mêmes en hausse modeste. En effet, la DGF passerait de 30,86 à 30,987 milliards d'euros.

I. SAINT-DENIS GRANDS PROJETS

Enjeux et perspectives

Les missions de la Direction de l'Aménagement, des Grands Projets et de la Mobilité seront axées sur la poursuite des opérations d'aménagement en cours, et faire en sorte que les grands projets, la programmation de logements sociaux, en résumé, le "Saint-Denis de demain" soit résolument **moderne**. En effet, poursuivre la construction de Saint-Denis pour les générations futures est un enjeu fondamental, tout comme donner une nouvelle identité à l'entrée du centre-ville et de faire entrer Saint-Denis dans le XXI^e siècle.

L'Espace Océan, reflet de Saint-Denis - ville capitale – ouverte sur le XXI^e siècle, a déjà une image sur les franges du quadrilatère dont l'architecture contemporaine marquera une rupture avec le patrimoine historique de la Ville. Par ailleurs, la Nouvelle Entrée Ouest va radicalement transformer l'entrée ouest de Saint-Denis et la façade littorale de la Ville. Pour sa part, le projet Réseau Intégré de Transport Moderne (RITMO) va impacter fortement les quartiers des mi-pentes et permettre de mieux les connecter au reste de la Ville et à ses pôles d'attractivité.

Le projet PRUNEL est entré dans une phase de Protocole de préfiguration. Une équipe projet dédiée, a été constituée en 2017 et pose les bases du projet.

De même, le volet innovation de PRUNEL a reçu une attention particulière du comité de pilotage de l'ANRU en 2017. Des financements conséquents dans des domaines innovant seront consacrés aux 3 quartiers prioritaires pour améliorer le « reste pour vivre » des habitants.

Ces projets appartiennent cependant à un futur proche et il convient de se projeter plus loin dans l'avenir pour anticiper ce que peut être la ville de demain et s'orienter vers les scénarios les plus favorables.

A. La Nouvelle Entrée Ouest

La Nouvelle Entrée Ouest va radicalement transformer l'image de la ville.

En 2018, les études environnementales préliminaires vont se poursuivre et une équipe projet sera constituée avec la mission de pilotage de l'ensemble des études et travaux relatifs au projet. La signature de la convention de co-maitrise d'ouvrage par la Ville et les cofinanceurs du projet permet à la Région de poursuivre des études de maîtrise d'œuvre de la première opération (réalisation d'un échangeur et du nouveau de Pont de la Rivière Saint-Denis). En 2018, les études préliminaires engagées par la Ville seront achevées.

B. Le Programme d'Investissement d'Avenir

Le PIA, **Programme d'Investissement d'Avenir** permettra de poursuivre des actions engagées en 2017 dans le domaine de la santé et des mobilités douces.

La volonté est d'aboutir à un projet innovant dans les domaines des espaces et équipements publics et de proximité, des logements (tant en réhabilitation qu'en construction neuve), des mobilités. Cela représente environ 1M€ pour 2018, subventionné à 40% en moyenne.

C. Le projet PRUNEL

Avec l'ambition d'une signature de la convention ANRU courant 2018, le projet PRUNEL doit se concrétiser par la formalisation d'un plan guide chiffré et phasé, co-construit avec la population, les bailleurs, le monde économique et tous les partenaires.

En 2018, pour préparer l'arrivée de PRUNEL, des travaux sont prévus afin d'améliorer le vivre ensemble :

- Les aires de convivialité de Bouvet et de rue Bois de Nèfles vont permettre aux habitants de se retrouver autour de parcelles potagères dans un cas et d'agrès sportifs et jeux pour enfants. Ces projets travaillés en concertation avec les habitants sont cofinancés par la politique de la Ville.

- Un chantier d'insertion devrait permettre d'associer des demandeurs d'emplois du quartier à l'embellissement de la rue Vauban.

Le projet PRUNEL est entré dans une phase de Protocole de préfiguration. Une équipe dédiée constituée en 2017 a permis de positionner ce grand projet et son équipe au sein de la Direction Générale des Services. De même, le volet innovation de PRUNEL a reçu une attention particulière du comité de pilotage de l'ANRU en 2017. Des financements conséquents dans le domaine de la santé et de l'énergie sont consacrés aux 3 quartiers pour améliorer le « reste pour vivre » des habitants. Une enveloppe de 500 000 € du PIA est d'ores et déjà mobilisable. En 2018, une enveloppe supplémentaire d'environ 1 M€ pourra être octroyée sur les gros investissements de la phase démonstrateur du PIA. Tout comme pour PRUNEL, une équipe en charge du PIA est constituée et rattachée à la Direction Générale des Services.

D. Le Réseau Intégré de Transport Moderne

Le Réseau Intégré de Transport Moderne (RITMO) doit permettre aux dionysiens de combiner les modes de déplacement pour une mobilité fluide entre les quartiers mais aussi au sein du quartier.

L'escalator public est une des modalités envisagées dans ce mix, au service des déplacements de proximité et en lien avec le réseau de téléphériques. En 2017, une étude de faisabilité a donc été menée s'agissant de la mise en place de deux escalators publics, l'un sur le secteur du Moufia, l'autre entre la Source et Bellepierre. La réflexion ayant permis de vérifier l'opportunité des projets sur les sites concernés et les conditions de mise en œuvre à privilégier pour garantir leur faisabilité, ainsi que de faire émerger des scénarii chiffrés (+/- 2 M€/site), l'année 2018 sera mise à profit pour engager les études de maîtrise d'œuvre par rapport aux itinéraires retenus.

E. Le pôle senior / junior

Le pôle senior / junior est constitué par un réseau de quatre centres intergénérationnels à développer sur le territoire. L'objectif sera de développer les espaces d'échanges, de lien social et intergénérationnel.

La Ville va revoir les modalités du projet phare Pôle Sénior/Centre Intergénérationnel par la territorialisation afin de proposer un espace par canton en s'appuyant sur des structures existantes et des projets de territoire, le but étant de créer du lien social. La mise en œuvre nécessite différents scénarios incluant des phasages.

Il s'agit, en effet, de promouvoir le vivre ensemble et les rencontres entre les différentes générations.

F. Le projet Indoor

La Ville de Saint-Denis était jusqu'à présent dépourvue d'un grand pôle d'activités tourné vers le sport. Le projet Indoor confié à la SODIAC a vocation à répondre aux attentes des dionysiens sur cette thématique. Dans le courant de l'année prochaine, sur le terrain situé à proximité du Stade de l'Est à Primat, suite aux consultations d'entreprises, les travaux devraient démarrer pour la réalisation d'un complexe très diversifié comprenant:

Un Espace fitness, un espace de sports d'intérieur, des murs d'escalade, des pistes de boulo-drome, un espace technologique (jeux électroniques) un magasin de sport et de loisirs, une cafétéria, un restaurant, des zones de stationnement.

G. Redynamisation - relooking du centre-ville

La population du Centre-Ville et les commerçants doivent être les acteurs de cette démarche. En 2018, une personne sera exclusivement affectée à l'animation de cette démarche. En effet, si le Centre-Ville est la vitrine de Saint Denis pour tous les dionysiens et les réunionnais en général, il n'en reste pas moins un quartier habité dont la population doit être le moteur du changement.

Une Ville aux infrastructures et équipements structurants modernisés

La volonté municipale de mettre en œuvre un programme de relooking du Centre-Ville sur une durée de 4 ans, se traduira par des actions touchant plusieurs domaines.

Elles porteront sur des travaux :

- de voirie,
- de requalification des murs,
- d'espaces verts
- de renouvellement de mobiliers urbains.

Le renforcement de l'éclairage public dans les portions rue F.Guyon, Rue de Paris et Bd Lancastel ainsi que la modernisation de l'éclairage public du carré piéton, avec la mise en valeurs d'édifices ou de bâtiments, compléteront ce programme d'actions qui veut concourir à la redynamisation du centre. Dès 2018, une enveloppe de 1 000 000 € y sera consacrée et sera reconduite les années suivantes.

Planifier le développement de la ville

Poursuivre la construction de Saint-Denis pour les générations futures est un enjeu fondamental.

Enfin, le PLU modifié en 2014 est en évolution permanente afin de s'adapter aux besoins de la ville. Dans ce cadre, la modification n°7 du PLU a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mai 2017. Une modification simplifiée n°6 est en cours, elle sera approuvée au premier trimestre 2018. Une autre modification du document de planification sera prévue courant 2018.

H. Les autres grands projets

1. Le projet du « cœur vert familial »

Terminé dans son format initial, une tranche 2 a été initiée et se poursuivra en 2018. Il comprend notamment un « Street Work Out », un parkour, des écobox et des toilettes supplémentaires. Le coût des travaux avoisine les 600 k€ pour les seuls équipements cités.

2. Océan

L'année 2018 va voir la livraison de l'îlot C2 (commerces, bureaux, logements) de l'Espace Océan et la poursuite des travaux sur l'îlot A1 (hôtel).

Sur le quadrilatère, l'ordre de service devrait être émis en fin d'année 2018 pour le démarrage des travaux l'année suivante.

3. Les Opérations d'aménagement

Outre la planification et le pilotage des Grands Projets, notre préoccupation est d'aménager le territoire à travers la mise en œuvre d'opérations d'aménagement. Les outils ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et RHI (Résorption d'Habitat Insalubre) sont très utilisés.

Certaines opérations se sont terminées comme la RHI Primat mais plusieurs secteurs sont toujours en phase opérationnelle comme la ZAC Moufia 1 sur laquelle les travaux d'une véritable centralité (centre commercial, centre médical, poste, station câble) doivent démarrer ou la ZAC Moufia 2 sur laquelle un projet de logements étudiants au niveau de l'îlot 1bis doit voir le jour.

Parallèlement, la ville accompagne des projets hors du cadre classique des ZAC et RHI.

En 2018 doivent démarrer les travaux du Centre Indoor de Primat.

Le Permis d'Aménager de l'opération Domaines des Brises a été déposé et les études environnementales feront l'objet d'un avis de l'Etat.

Sur Pente Zanana, la SIDR doit déposer un permis d'aménager sur son opération. Parallèlement, le reste du périmètre doit faire l'objet en 2018 de négociations et d'acquisitions foncières pour la réalisation de la voirie principale par les services techniques.

4. Les études d'aménagement et de programmation

Bassins de baignade

Une étude sur la possibilité d'implanter jusqu'à 5 bassins de baignade sur le littoral dionysien a été réalisée. La Ville envisage à présent, de lancer l'étude de MOe pour un premier bassin.

Centralités

Concernant les études de centralités, celles de la Bretagne et Bellepierre sont bouclées et la « priorisation » des aménagements à prévoir doivent déboucher sur une 1re vague de travaux en 2017.

De nouvelles études de centralités démarreront, elles, sur les secteurs de Moufia et Bois de Nèfles, Sainte Clotilde, Montagne 15e.

5. Les Projets de développement durable

La modernisation d'une ville nécessite d'appliquer, dès à présent, dans les projets une stratégie d'adaptation au changement climatique. Cela doit se traduire par une maîtrise des consommations et de la demande en énergie la promotion des énergies renouvelables (notamment l'électricité d'origine photovoltaïque). La limitation de l'étalement urbain, générateur de déplacements automobiles consommateurs d'énergie et source de pollution, va dans le sens de la modernité en favorisant l'émergence de transports « propres » (par exemple le transport par câble) et les « modes doux de déplacements » (deux-roues entre autres).

Une ville moderne se doit de gérer de façon rationnelle les ressources naturelles de son territoire, les déchets, passant par une limitation de la production à la source. Elle doit également favoriser la biodiversité et sa connaissance à travers ses espaces naturels et aménagés dans le cadre d'un atlas communal de la biodiversité.

En matière d'éclairage public, un plan de renouvellement pluriannuel des équipements d'éclairage public évalué à 5 000 points lumineux (30% du parc existant) est en cours de lancement. Il s'agira de déployer progressivement des technologies innovantes afin de maîtriser la consommation énergétique :

- Photovoltaïque
- Led,
- Modulation intelligente de l'éclairage,
- Supervision à distance etc....

6. Mobilité et stationnement

Rechercher les solutions alternatives à la voiture, optimiser le fonctionnement et l'organisation du stationnement

L'attractivité de Saint-Denis et son étalement urbain génèrent des demandes de déplacements de plus en plus grandissantes. La saturation du réseau routier urbain et péri-urbain qui en découle, nécessite de rechercher des solutions alternatives pour répondre à ces besoins.

Conformément aux orientations du Plan de Déplacements Urbains (PDU), la Ville s'attachera, en concertation avec la CINOR en charge du PDU, à rechercher des mesures incitatives à un transfert modal au travers:

- 1) d'une nouvelle offre de transport en commun,
- 2) d'un partage du domaine public en faveur des modes de déplacements actifs (la marche à pied, le vélo) et des personnes à mobilité réduite,
- 3) d'une nouvelle organisation de la circulation et du stationnement.

Une politique de déplacements au service du développement durable

Les enjeux environnementaux et la problématique énergétique de la Réunion imposent par ailleurs de faire appel à des solutions innovantes pour l'utilisation de modes de déplacements non polluants et moins dépendants de l'énergie fossile (transports par câble, vélos..). Dans ce cadre, la ville accompagnera la CINOR pour le passage en phase opérationnelle de la ligne de transport par câble entre le Chaudron et Bois de Nèfles et entre le Centre-Ville et la Montagne.

II. SAINT-DENIS GENERATION AMBITION

Enjeux et perspectives

Parce que pour St Denis, l'Humain est capital, 2018 est inscrite au bénéfice des conditions d'une Génération Ambition.

La Direction Générale du Développement Humain (DGADH) répond à la fois aux enjeux des projets d'une Ville solidaire, culturelle et sportive tout en misant sur les leviers de **l'éducation, la jeunesse**, de la mobilité et de la modernité.

Autant de facteurs essentiels à la détermination de la société de demain et à la cohésion de notre territoire : une jeunesse curieuse et qui ose pour laquelle les inégalités de moyens sont compensées par un accès à des offres éducatives de qualité, à des repas gratuits, aux bus gratuits, à un réseau de lecture public gratuit, pour ne citer que quelques-unes des mesures.

Une année 2018 de dynamisation culturelle qui répond à des enjeux similaires d'ouverture et de cohésion avec l'ouverture de deux équipements majeurs modernisés.

Enfin, une Génération pour laquelle cette dimension globale de la santé s'appuie sur des pratiques sportives de toute nature et de tout niveau au sein d'équipements nouveaux, rénovés faisant de Saint-Denis, une ville capitale sportive.

Le projet éducatif global entre dans sa dixième année d'existence.

A. Aux premières loges ; une vision globale de l'éducation

Afin de promouvoir la solidarité et l'égalité des chances, l'un des axes de la politique éducative est de développer des solutions d'accueil pour les moins de trois ans.

En effet, dans le cadre du PEG.2, la volonté de la Ville est d'augmenter l'offre d'accueil en classe de toute petite section (TPS) de 200 places afin de favoriser la réussite éducative et le développement de la scolarité.

A ce jour, 361 enfants de moins de trois ans sont accueillis en Très Petites Sections, dont 60 dans les classes passerelles. Ces dispositifs ont pour vocation de créer les conditions d'une première socialisation et de soutenir les parents dans l'exercice de la fonction parentale. Cela représente une augmentation depuis 2014 de 33 % des places d'accueil pour les enfants de moins 3 ans dans les écoles maternelles (+ 89 places). En 2018, 48 places supplémentaires seront créées.

C'est aux mêmes fins que la Ville de Saint-Denis s'inscrit pleinement dans le dispositif de dédoublement des classes de CP en REP+. Face à l'importance du CP pour réussir sa scolarité, et dans un souci de solidarité et **d'accompagnement de ses populations les plus sensibles**, la commune a mis en œuvre les CP à 12 élèves dans ses écoles en REP + : 17 écoles élémentaires, soit 42 salles supplémentaires.

Pour 2018-2019, la commune assure un élargissement de ce processus pour la montée des cohortes en CE1 pour ces REP +, conformément par les mesures prises par l'Etat.

La commune poursuivra également la mise en accessibilité aux **enfants à mobilité réduite** des écoles : 14 nouvelles mises aux normes pour 2018, ainsi que les travaux de ravalement et d'étanchéité.

Depuis la conception du projet éducatif global, et de manière exponentielle avec la réforme des rythmes scolaires en 2014, la Ville a décidé de proposer aux enfants des 44 écoles élémentaires des **activités éducatives**.

En 2017, 5 activités fondamentales ont été proposées : la connaissance du patrimoine réunionnais, les échecs, les Arts énergétiques, l'expression corporelle, la musique et les chants traditionnels.

Ce socle de cinq activités sera reconduit en 2018, et en priorité sur les 24 écoles en REP et REP+.

Aussi, dans le souci de faire participer la population aux choix des activités de leurs enfants, un questionnaire est proposé aux Dionysiens sur tout le territoire : choix des activités et horaires seront ainsi questionnés, pour une mise en œuvre à la rentrée d'août 2018.

2018 verra également un maintien de l'offre de garderie dans l'ensemble des écoles de la ville le mercredi après-midi et la poursuite des activités proposées durant les vacances scolaires (Bons Plans Vacances et les ateliers créatifs).

La Ville construit aujourd'hui les écoles du **Saint-Denis de demain**, en s'inscrivant dans le Plan Numérique National, dont l'objectif est de préparer les futurs citoyens. En effet, en donnant accès aux **Nouvelles Technologies à tous les enfants dionysiens des écoles élémentaires**, la Ville offre une formation ancrée dans la modernité : classes numériques mobiles, services numériques (E.N.T) pour tous les acteurs de la communauté éducative (Elèves, Enseignants, Parents, Ville, Académie), haut débit et fibre optique dans les écoles.

La Ville a l'ambition d'équiper en classes numériques mobiles les 44 écoles élémentaires en 3 années. En 2017, quinze écoles ont été dotées. En 2018, 15 autres seront équipées, et 18 000 élèves ainsi que leurs parents auront leur compte E.N.T.

L'Institut Municipal des Langues est également un outil de promotion et de modernité entre les communautés qui composent la société réunionnaise, puisqu'il propose aux élèves du cycle 3 des modules de patrimoine culturel en arabe, en hindi, en mandarin, en tamoul et en malgache. Il est également un outil de modernité et d'ouverture au monde au travers de son Plan Anglais, qui fête cette année ses 10 ans.

1. La Caisse des Ecoles

Afin de mettre en œuvre le Projet Éducatif Global 2.0, la Caisse des Écoles est un partenaire financier privilégié, elle garantit :

Des moyens financiers pour faciliter la réussite des enfants : Dans un contexte économique et social défavorable aux familles les plus démunies, qui doivent faire face au chômage et aux inégalités, à l'instar de 2017, la Caisse des Ecoles maintiendra et consolidera en 2018 les aides consenties aux profits des enfants en difficulté et des familles. Cette aide a pour but de permettre à chaque élève de suivre la meilleure scolarité possible en veillant à la **réduction des inégalités** tant sur le plan matériel, qu'intellectuel et culturel. Elle contribue aussi au bon fonctionnement des écoles.

Une aide à la pédagogie qui se traduit par l'achat essentiellement de **livres scolaires**, de petits matériels pédagogiques et de livres de BCD, l'aide aux classes d'intégration (CLIS) ; l'aide au fonctionnement des classes ; l'aide aux enseignants de la classe d'initiation (CLIN) ; l'ouverture de nouvelles classes ; l'aide aux intervenants des réseaux d'aide aux enfants en difficultés (RASED) et aux psychologues scolaires ; le matériel pour le plan anglais (livres, Cdroms, fournitures pour le développement de la pratique de l'anglais).

Le maintien de l'aide aux familles dans le cadre des sorties scolaires avec nuitées, organisées par les écoles, se poursuivra en 2018. La Caisse des Ecoles attribue une subvention à l'école sur dossier pour les sorties scolaires avec nuitées. Elle intervient sur la part des familles les plus démunies, par écoles et par année scolaire.

Le financement des projets d'écoles et le soutien à la mise en place d'activités artistiques et culturelles à l'école sera de nouveau appliqué l'année prochaine : Cette dotation vise à financer les prestations de service dans le cadre des projets d'écoles (projets pédagogiques). Il importe de les soutenir dans la mesure où ils favorisent l'ouverture des enfants sur d'autres apprentissages notamment les activités artistiques, culturelles, le développement durable, ...

La municipalité de Saint-Denis met également en œuvre un projet de ville solidaire dans le secteur de l'éducation :

- D'abord au bénéfice de jeunes garçons et filles de 18 ans au moins, en les invitant à investir le volontariat du **Service Civique** sur des missions d'intérêt général dans les écoles élémentaires. Le Projet Educatif Global accueille cette année scolaire 2017-2018, sur le temps périscolaire, la troisième cohorte de jeunes engagés volontaires du Service Civique. Missionnés sur une période de 8 mois, ils acquièrent des

compétences nouvelles ainsi qu'une sensibilisation civique et citoyenne, emprunte des valeurs de la République.

- Ensuite pour les écoliers, principalement scolarisés dans les classes de CE2 des écoles en zones prioritaires et des écarts. Les missions sont en effet dédiées à la **lutte contre le décrochage scolaire** au travers de l'assistance aux devoirs, l'appétence à la lecture et la promotion des activités ludiques et pédagogiques- gages d'un épanouissement de l'enfant, réalisé dans un contexte de co-éducation.

2. Une jeunesse mobile et impliquée

Dans la continuité du PEG, la Ville souhaite prolonger son ambition en faveur d'une mobilité physique et intellectuelle des jeunes dionysiens facteurs d'autonomie et de confiance en soi.

– **Les Bourses de Voyages, des jeunes et des projets à travers le monde** : Depuis le lancement du dispositif en 2015, plus de 700 projets de voyages ont été présentés à la Direction Jeunesse. En 2017, La Ville a permis à près de 300 jeunes dionysiens de concrétiser leurs projets à travers le monde. Pour 2018, 400 nouvelles bourses de voyages seront attribuées en priorité aux jeunes citoyens qui souhaitent réaliser un premier voyage dans les pays étrangers et dans la zone océan indien.

– **La gratuité des transports en commun pour les jeunes dionysiens de moins de 19 ans** : Aujourd'hui plus de 10 000 jeunes âgés entre 13 et 19 ans se déplacent librement sur le territoire dionysiens et sont sensibilisés à l'éco-citoyenneté. En 2018, la mesure s'élargira aux tranches des 11 et 12 ans afin de participer au développement de l'autonomie chez les plus jeunes, de les inciter à l'utilisation des transports en commun tout en soulageant le budget des familles dionysiennes.

En matière de politique de la jeunesse et parce que Saint-Denis est la capitale de la jeunesse, de nouveaux espaces pour l'épanouissement et la valorisation des jeunes seront créés :

- **Réflexion sur la création des espaces jeunesse** : Concertation avec les acteurs des territoires afin de recenser et d'analyser les différents besoins et ainsi définir des concepts et des espaces accessibles et appréciés de Tous. Dans le but de permettre aux jeunes de s'épanouir à travers la pratique de nouvelles disciplines sportives, nous inaugurerons un parc de sports urbains dédié au parkour et au street-workout.
- **La médiatisation des portraits de jeunes dionysiens** : Un espace médiatique dans le but de valoriser l'expression et l'expérience de la jeunesse dionysienne. Valoriser les initiatives, les engagements et les actions des jeunes de Saint-Denis en montrant qu'ils sont créatifs, solidaires, ingénieux et résolument engagés à participer au développement de notre capitale jeunesse.

B. Une vision globale de la santé au service de l'éducation

La Ville considère, en effet, que dans les écoles, la santé et le bien-être des élèves est un défi quotidien et nécessaire. Indiscutablement, manger équilibré participe à la bonne santé des élèves et à leur réussite scolaire. Leur apprendre dès le plus jeune âge les bonnes habitudes alimentaires constitue un défi auquel la collectivité veut contribuer pour lutter contre l'obésité infantile et le gaspillage alimentaire. Pour cela, la Ville a mis en place plusieurs outils :

- **La confection des repas équilibrés et variés soumise au contrôle d'un nutritionniste professionnel** : Le choix des produits de qualité et des circuits courts dans le cadre des marchés publics vise à répondre à ces objectifs. De même que la qualité des repas réalisés participe à la lutte contre le gaspillage alimentaire. En 2017, la formation en technologie culinaire a touché 15 chefs de cantines et 105 agents et 3 872 enfants en ont profité indirectement.
- **Le maintien de l'éducation nutritionnelle dès la maternelle – une action en phase avec le plan national nutrition santé (PNNS)**

A La Réunion, plus d'une personne sur deux est obèse ou en surpoids. C'est également le département où l'on compte le plus de diabétiques en France. La situation est particulièrement préoccupante pour les enfants. Les actions menées par la Ville auprès des écoles maternelles rentrent dans ce cadre du Plan National Santé. Entre 2016 et 2017, environ 6 200 enfants (soit à peu près 3100 par année) des écoles maternelles et des parents ont bénéficié d'un accompagnement pédagogique autour de l'équilibre du petit déjeuner par l'Institut régional de l'éducation nutritionnelle (IREN). L'action se poursuivra en 2018 et vise à **améliorer les habitudes alimentaires** et les dépenses énergétiques via l'activité physique des enfants, favoriser la mise en œuvre par les enfants, des repères de consommation et d'activité physique du Plan National Nutrition Santé de manière à prévenir l'apparition ou l'aggravation du surpoids et de ses complications.

Les enseignants organisent et animent des réunions sur l'alimentation de l'enfant. Les agents des restaurants scolaires bénéficient également d'un accompagnement sur le grammage des portions à servir.

- **L'opération de « lutte contre le gaspillage alimentaire » élargie aux autres écoles de la Ville**

En 2017, cette opération a été conduite sur 5 autres écoles (maternelle et élémentaire Centrale, élémentaire Bois de Nêfles, Maternelle Aurore, élémentaire Jules Reydellet B). Il sera proposé d'élargir cette opération progressivement sur d'autres sites en 2018. La mise à jour des fiches techniques des recettes et le nouveau marché de fournitures de produits alimentaires contribueront également à cette action.

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville a la forte volonté de moderniser **les équipements scolaires et d'améliorer la qualité de service** : Un programme renforcé de réhabilitation et d'équipement des restaurants scolaires pour offrir aux élèves rationnaires, de meilleures conditions d'accueil et au personnel, des conditions de travail mieux adaptées. Ce programme intégrera la réalisation des travaux tant au niveau des cuisines que des réfectoires. L'acquisition de nouveaux équipements spécifiques de cantine (fours, machine à laver, chariots, ventilateurs, fontaine à eau ...) viendra compléter le programme d'investissement.

La réalisation de deux **cuisines territoriales**, l'une à la Montagne et l'autre à la Bretagne, se concrétiseront dès 2018 par le lancement des études de programmation. Le financement sera assuré par la Ville et la CINOR et d'autres partenaires financiers seront recherchés. Ce projet doit permettre d'apporter des réponses en matière de qualité et variété de repas mais aussi d'économies (moyens, finances...) tout en assurant la continuité du service de restauration scolaire.

Pour la Ville, la solidarité avec les familles est un effort juste et attendu, que ce soit en faveur de la politique éducative mais aussi en matière de restauration scolaire, qui constitue pourtant un service non obligatoire. Le projet de gratuité de la cantine appliqué depuis janvier 2015 va se poursuivre en 2018 et concourir à **diminuer l'effort financier des familles tout en garantissant une qualité de prestation**.

En effet, la restauration scolaire est un service apprécié des familles, effective sur l'ensemble des écoles publiques de la Ville et garantit quotidiennement un repas à chacun des enfants inscrits à la cantine. Elle est suivie d'une période de surveillance et des activités périscolaires suivies par la Direction du projet éducatif global (DPEG). **Malgré les difficultés liées à la baisse des moyens (quotas des emplois aidés, dotations financières), la Ville poursuivra la réalisation de ce service en 2018.**

La gratuité de la cantine, un projet solidaire : Outre la satisfaction des besoins alimentaires, de l'équilibre nutritionnel et de l'éducation au goût, la restauration scolaire englobe aussi des enjeux plus vastes rejoignant le champ de la **solidarité**. L'ambition de la Ville est de faire de la restauration scolaire un service public de qualité. Pour répondre aux enjeux de santé publique, il est essentiel que l'ensemble des enfants puisse accéder à un repas équilibré quels que soient les revenus des parents. Aussi, la Ville s'est engagée à assurer la gratuité de la cantine pour les enfants résidant sur le territoire de la Commune de Saint-Denis et scolarisés dans les écoles publiques. La mesure a permis de supprimer les 7 tarifs de la grille tarifaire qui en comporte 10 et de faire bénéficier de la gratuité à près de 12 000 élèves. Il s'agit de poursuivre l'engagement et d'envisager la mise en œuvre de la gratuité pour d'autres tranches en 2018.

C. Une politique sportive dynamique

Aussi, pour que chaque dionysien puisse évoluer dans un corps et un esprit, la Ville veille à une pratique sportive solidaire et participative.

De ce fait, la politique sportive de Saint-Denis est construite sous l'angle de la solidarité mais aussi de la modernité, notamment par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs, qui sont améliorés, reconduits et amplifiés, de nouvelles actions mises en place et des projets d'investissement qui voient le jour.

Cela se traduit par une **offre sportive moderne, accessible à tous, pour plus de 35 000 dionysiens et dionysiennes.**

Une année scolaire 2017/2018 sous le signe de la réussite éducative par le sport pour près de 5 550 enfants.

En 2018, se sont 49 éducateurs sportifs (ETAPS) qui poursuivront leur intervention en milieu scolaire et périscolaire.

Les activités sportives traditionnelles (touchant plus de 2 600 élèves), le dispositif « Savoir Nager » (2 100 enfants concernés) resteront au cœur de l'enseignement scolaire, 1000 élèves entre midi et deux et le soir après l'école fréquentent plusieurs disciplines).

Des activités sportives structurantes et structurées pour plus de 3 650 jeunes :

Les éducateurs interviennent également hors du cadre scolaire dans des dispositifs sportifs pérennes proposés aux jeunes dionysiens :

L'École Municipale des Sports offre un panel d'activités aux 700 enfants de 2 à 11 ans tout au long de l'année. Ce dispositif, plébiscité et notamment l'activité baby-gym mise en place en 2017, se poursuivra en 2018.

En 2017 comme en 2018, les éducateurs des Bons Plans Vacances accueilleront près de 1 500 enfants. De plus, les ETAPS encadreront conjointement avec les associations sportives des différents quartiers plus de 1 450 enfants lors des « Animations et des Vacances Sectorielles ».

Parallèlement, le sport pour tous est un acteur de lien social, solidaire et participatif **pour plus de 26 000 dionysiens. En effet, en 2017, il existe un fort engouement de la part des dionysiennes : plus de 1 100 femmes inscrites dans 17 activités sportives, le dispositif « Elle est Sport », encadré par les ETAPS, sera maintenu dans les différents quartiers.**

En outre, de nouvelles activités sont proposées pour la saison 2017/2018 : gym-poussette, marche nordique, tonique karaté, body-balance et du TRX (Total Résistance Exercice – exercice de traction par inclinaison).

Pour le plaisir de plus de 2 000 seniors, la Ville reconduira son programme d'animations variées sur le territoire en matière d'activités manuelles, culturelles et sportives.

Enfin, **pour plus de 2 200 personnes en situation de handicap**, les ETAPS continueront d'intervenir en 2018 dans les CLIS (Classe Locale d'Intégration Scolaire), IME (Institut Médico-Educatif) et diverses associations de sport

adapté et handisport, les **deux journées handi-aquatique** à la piscine du Chaudron ainsi que la mise en place **d'ateliers sportifs** dans le cadre de la **Journée internationale du handicap** organisés au complexe de Champ Fleuri seront également des rendez-vous annuels de découverte, d'initiation et de promotion.

La Ville accompagne le développement du Haut-Niveau des athlètes porteurs d'handicap avec notamment la continuité du Centre d'Entraînement. Ce centre accueille, depuis 4 ans, 30 jeunes s'entraînant principalement en athlétisme et encadrés par les ETAPS.

Les dispositifs « Ecole Municipale des Sports » et « Elle est Sport » sont également proposés aux enfants et femmes porteuses d'handicap.

Ville solidaire auprès du tissu associatif, chaque année la Ville accompagne les associations sportives dans l'organisation de leurs manifestations à caractère régional, national et international (soutien logistique, humain, financier, conseils, sécurité et prévention du danger, règlementation, communication...).

En 2017, plus de 121 000 spectateurs ont été comptabilisés sur les 250 manifestations sportives proposées. Pour 2018, la Ville de Saint-Denis reconduira ses manifestations « phares » (Meeting International d'Athlétisme / Grand Raid / Tour de l'île Cyclisme / Tour Auto / Gala de boxe / Grand Prix de Karting / Open International de Pelote Basque).

Par ailleurs, la Ville continuera à **accompagner les 169 associations dionysiennes** dans leurs projets sportifs (manifestations, participation aux compétitions nationales et internationales) mais aussi dans leur fonctionnement.

Afin de garantir aux usagers des espaces sportifs sécurisés, propres et accueillants, plus de 200 équipements sportifs sont entretenus quotidiennement par les 232 agents. L'année 2017 a été marquée par une grande volonté politique d'aménagement du territoire, notamment par la création et la réhabilitation d'espaces sportifs qui répondent aux différents besoins sportifs des dionysiens (réhabilitation du complexe de Domenjod; construction d'une aire de Kick Boxing au Bois de Nèfles, ...). En début d'année 2018, la Ville aura la gestion d'un nouvel équipement : le gymnase du Bois de Nèfles.

En matière de travaux, la Ville reconduira sa politique volontariste d'aménagement et de modernité du territoire avec notamment :

- l'étude de la réhabilitation du gymnase et stade Jean Ivoula
- la réhabilitation de la piste de bicross de Champ Fleuri
- la réhabilitation du pas de tir (tir à l'arc Champ Fleuri)
- la construction du Centre indoor à Primat
- la couverture du plateau noir de la Source
- la construction d'un street workout dans le Cœur Vert Familial (proche du beach et skate park)
- la construction d'un gymnase polyvalent au Chaudron

D. Ouverture d'équipements culturels structurants, promotion de la lecture et commémoration des 170 ans de l'abolition de l'esclavage...

La Ville de Saint-Denis a entrepris deux importants chantiers qui doivent permettre aux habitants du territoire d'inscrire leurs pratiques culturelles dans le champ de la modernité :

- Rénovation et ouverture de **Château Morange** : Ce monument historique actuellement en cours de rénovation ouvrira ses portes aux publics d'ici la fin de l'année 2018, avec une nouvelle raison d'être. Château Morange est en effet appelé à devenir un « **pôle de l'image** », c'est-à-dire une « pépinière » artistique autour des nouvelles pratiques de l'image, incluant un volet numérique. Lieu de résidence (avec ses ateliers de la Barre F devant accueillir les artistes porteurs de projets) pour les amateurs et les émergents, il aura pour vocation de stimuler la vie artistique autour des outils contemporains. Une mission

de préfiguration débutera dès début 2017 dans le cadre de la territorialisation de la politique culturelle, en lien avec la thématique du site (image, vidéo, cinéma...).

- Rénovation et ouverture de la **Médiathèque François Mitterrand** : Sa réouverture aux publics programmée pour juillet 2018 s'accompagnera d'un nouveau projet d'établissement devant permettre à cet équipement phare du **Réseau de Lecture Publique de la Ville** de rencontrer d'avantage de publics (modernisation de l'accueil des usagers, réorganisation des espaces internes, révision de l'amplitude hebdomadaire d'ouverture, etc.). Des actions et initiatives innovantes qui seront déclinées entre 2018 et 2020 permettront ainsi d'améliorer la **qualité du service** rendu à la population, notamment par le biais de l'entrée du numérique en bibliothèque et le prêt de documents mobiles entre les bibliothèques du réseau. Dans un monde de circulations rapides, ce ne seront plus les lecteurs qui se déplaceront, mais les livres qui viendront à eux !

La **Cité des Arts** a connu en 2017 sa deuxième année pleine d'exploitation, avec réussite. Totalisant déjà en 2016 (bilan 2017 en cours de réalisation) plus de 90,000 visiteurs pour la première année d'exploitation, pour un total de 3,000 artistes accompagnés en création, dont 92% d'artistes réunionnais.

En 2018 elle poursuivra son ancrage territorial en maintenant les missions qui lui sont confiées (soutien à la création artistique/ artistique/ médiation culturelle), tout en prolongeant le projet DEMOS (orchestre de proximité).

La Cité des Arts est l'un des partenaires de la Ville en termes de développement culturel, puisqu'elle contribue à essaimer ce secteur et ces pratiques sur le territoire.

Faisant le constat, comme c'est le cas sur l'ensemble du territoire de La Réunion, du triste maintien des taux d'illettrisme, ainsi que de rapports de plus en plus complexes à la lecture, la Ville s'est portée partenaire de la Direction des Affaires Culturelles de l'Océan Indien (DAC-OI) pour un Contrat Territoire Lecture (CTL). Ce partenariat financier a pour objet, pour les 3 années à venir (à compter de 2017), de stimuler l'engouement de la lecture auprès des habitants du territoire. Ce dispositif ambitieux devant permettre à chacune et chacun d'améliorer son rapport à la lecture et à l'écriture se déclinera en deux axes principaux :

- La poursuite d'un Prix du Roman Métis des Lecteurs (initié en 2017) devant permettre aux lecteurs du Réseau de Lecture Publique de participer à l'aventure du **Grand Prix du Roman Métis** en devenant jurée, et de fait en participant à la sélection d'auteurs francophones qu'ils seront amenés à rencontrer dans le cadre de temps d'échanges privilégiés.
- La mise en œuvre dans le cadre des activités périscolaires des écoles des zones REP et REP+, et des territoires des Hauts de la Ville, d'actions concrètes devant permettre aux plus jeunes, en relation avec leurs aînés, de se créer un rapport privilégié à la **lecture et l'écriture par le biais de projets innovants et ludiques**. Seront mobilisés, de manière transversale, les moyens de la Direction du Développement Culturel (dont ceux du Réseau de Lecture Publique) ainsi que ceux de la Direction du Projet Educatif Global.

La politique culturelle à l'œuvre durant l'année 2018 se déclinera selon un axe majeur : la territorialisation (artistique, patrimoniale et culturelle) pour les habitants. Ainsi, en sus des manifestations phares mettant à l'honneur la diversité culturelle des habitants de la Ville et de leurs pratiques artistiques (Fête de la musique, Journées Européennes du Patrimoine, 20 désanm, etc.), il sera proposé dans tous les quartiers de la Ville (selon un calendrier à définir avec les acteurs de la Politique de la Ville, mais également les partenaires comme les bailleurs sociaux, les équipements artistiques tels que la Cité des Arts, le Centre Dramatique National, etc.) des actions de développement et de médiation culturels, comme le dispositif Marmit Zistor par exemple, etc.

Chacun des pôles de la Direction du Développement Culturel sera ainsi amené à poursuivre ses actions de proximité sur l'ensemble du territoire dionysien : la mission *Ville d'Arts et d'Histoire* par le biais d'actions ciblant la connaissance du patrimoine matériel et immatériel local par les habitants eux-mêmes (Journées Européennes du Patrimoine, etc.) ; l'Ecole Loulou Pitou par le renforcement de la territorialisation de ses activités artistiques (renforcement des Interventions en Milieu Scolaire passant de 5 écoles en 2016-2017 à 11 pour 2017-2018, soit plus de 900 élèves des REP et REP+ du territoire), ainsi qu'en **démocratisant l'éducation musicale** (augmentation du parc d'instruments alloués aux enfants les plus défavorisés) ; l'implication dans la vie des quartiers des

bibliothèques du Réseau de Lecture Publique (accueil de la tournée des Marmit Zistor, Bébés lecteurs, actions diverses et fréquentes de proximité, etc.).

III. SAINT-DENIS TERRITOIRES

Enjeux et perspectives

La volonté de la Ville de faire de la proximité un des trois axes majeurs de son projet municipal repose sur la nécessité de répondre aux besoins réels de la population au quotidien, optimisant ainsi les ressources publiques.

La proximité doit permettre (1) d'améliorer le **cadre de vie des habitants** (propreté, déplacement, entretien et création d'équipements de proximité, offre de logement et amélioration de l'habitat, ...), (2) de renforcer la cohésion sociale (vivre ensemble entre les quartiers et les communautés, projet éducatif global, sport, culture, solidarité,...) et (3) de développer **l'économie de proximité, sociale et solidaire** pour générer des solutions d'insertion et de l'emploi.

En 2017, l'organisation territoriale a permis de consolider cette proximité en décentralisant un certain nombre de services et de décisions à l'échelle des 9 bassins de vie de la commune.

Forts de cette organisation, en 2018, c'est l'expertise citoyenne qui viendra compléter cette politique de proximité. En effet, si les services de la Ville mettent en œuvre les expertises techniques nécessaires pour déployer les services qui relèvent des compétences de la collectivité, l'expertise citoyenne permet d'adapter ces services aux spécificités des territoires et de les mettre en œuvre en tenant compte de l'expérience « usager ».

A. La redynamisation de la citoyenneté

1. Le développement des conseils citoyens

Les conseils citoyens constitués depuis 2016 sont entrés en phase opérationnelle en 2017. Après l'écriture de leur règlement intérieur, la Ville les accompagnera en 2018, en leur apportant la formation nécessaire, sur l'utilisation d'outil de communication, et en les sensibilisant sur leur pouvoir d'agir. En 2018, la ville confirme son engagement en mettant à leur disposition 5 jeunes en service civique. Ils sont chargés d'animer et d'assurer le lien entre ces groupes d'habitants et d'acteurs locaux et les différentes institutions en lien avec la Politique de la Ville

Le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est un dispositif qui donne les moyens aux habitants, constitués ou non en association, de se mobiliser pour leurs quartiers.

Son ambition est d'inciter au **développement de Projets d'Initiative Citoyenne (PIC)** pour contribution des habitants à l'animation du quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges entre personnes de différents âges ou issus de cultures diverses.

La Ville de Saint Denis finance un FPH par quartier dont les sommes varient en fonction du nombre d'habitants entre 3000 et 8000 euros.

2. La redynamisation des conseils de secteurs

Une nouvelle génération de conseil de secteur(CDS), tirés au sort, verra le jour en 2018 suite au plan de redynamisation qui se met en œuvre au 3e trimestre 2017. Cette nouvelle génération de CDS agira dans le cadre de la Loi Vaillant du 27 février 2002, les grands principes de fonctionnement devant être prévu par une délibération du conseil municipal. Ces nouveaux conseils de secteur seront au cœur du dispositif de budget participatif qui se met en œuvre des 2018. Ils accompagneront fortement les habitants dans la démarche. Un budget de fonctionnement de 6 000 euros sera disponible afin de leur permettre de mener des actions de convivialité. Ces conseillers de secteurs joueront un rôle de relais auprès de la population qui doit pouvoir participer de diverses manières à la vie de la Cité, notamment via l'outil numérique.

3. La citoyenneté : colonne vertébrale de l'action jeunesse

L'accompagnement du Conseil des Jeunes Dionysiens : Instance participative des jeunes qui désirent s'investir dans le projet de la Cité, le Conseil des Jeunes Dionysiens prend en considération la sensibilité, l'expertise et le regard que le jeune porte sur sa ville. Parmi les premiers exemples de projets participatifs : création d'un plan généalogie, développement des événements jeunesse, consultation projets de téléphérique ou de rénovations urbaines.

Poursuite des Jeunesse En Lèr : Lancé en 2016, cet événement régulier vient rythmer la Ville en intégrant pleinement le jeune au cœur des opérations. Lors de ces rendez-vous nocturnes, des thématiques sont présentées et donnent lieu à une programmation travaillée et organisée collectivement par des jeunes, élus, professionnels, associatifs et agents communaux.

4. Le budget participatif

Le dispositif de budget participatif qui permet aux citoyens d'affecter une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets d'amélioration du cadre de vie des habitants des différents secteurs se met en œuvre des 2018 sur le territoire communal.

Le planning prévisionnel envisagé ne nous permet pas pour cette première de mettre en œuvre la procédure type, mais une version « allégée » qui devrait permettre aux élus(es), à l'administration et aux citoyens de s'approprier plus facilement le dispositif. Ainsi un budget de 1.3 M€ permettra de financer les travaux de proximité qui ne seront pas réalisés en 2017. Ces travaux seront soumis au vote des habitants qui vont les prioriser avant leur réalisation par les services techniques de la ville

B. Le cadre de vie et la quotidienneté

1. Les travaux : une implication grandissante des habitants

a) L'entretien des bâtiments et de la voirie

Des équipes techniques sont installées dans chaque territoire pour garantir un **maximum de réactivité** dans la réparation et l'entretien de tous les bâtiments publics tels que les écoles, les mairies annexes,... Ils déclenchent également les interventions pour tous les petits travaux de voirie réalisés en régie. Cette organisation permet une bonne prise en compte de la demande des habitants dans des situations souvent urgentes.

b) Allo Saint Denis : les citoyens en vigie

Initié en 2017, « **Allo Mairie** », outil de signalement à destination des usagers pour les demandes interventions sur le domaine public, a permis d'offrir aux usagers plus de réactivité. Cette action se poursuit avec l'objectif de garantir un service public de qualité tout en optimisant les ressources.

c) Des projets pour vivre son quartier... 35 projets structurant et les projets proposés par les habitants

Les directions de la démocratie participative et des projets des territoires ont fusionné pour que l'ingénierie de proximité mise en place depuis le début de mandat soit encore plus proche de la population.

En 2018, l'enveloppe consacrée dans les quartiers au domaine public et à la création ou réhabilitation d'espaces public ouverts ou fermés, sera de 2.7 millions d'€. Ces interventions seront programmées pour moitié par les équipes de la Ville et pour moitié par les habitants.

Au-delà des équipements de proximité la municipalité s'est engagée à développer 35 projets plus conséquents structurant la vie des quartiers. En 2018, une enveloppe de 6.2 millions d'€ permet d'avancer dans la mise en œuvre de ces équipements. Ces équipements sont décrits dans les orientations territoriales ci-dessous.

2. La propreté et l'embellissement des espaces publics : moins salir pour moins nettoyer... l'implication des habitants

Une nouvelle organisation pour la propreté en 2018

Grâce à une **politique volontariste** de création d'espaces du vivre ensemble dans les quartiers, le domaine public ne cesse de s'étendre et permet le développement d'usages nouveaux, avec une fréquentation accrue par les habitants lors des animations culturelles, sportives, commerciales (marchés, braderies...). Enfin, à l'ère du numérique **l'habitant demande toujours plus de réactivité** concernant la propreté, notamment grâce à l'outil Allo Saint Denis. Cette utilisation de plus en plus intensive de l'espace public, combinée à une multiplication des matériaux utilisés, entraînent une inflation constante des tâches à réaliser dans un délai bref. Ces évolutions rapides sur la quantité et la nature des interventions à assurer nécessitent une rationalisation des interventions des équipes de propreté poussée au maximum des possibilités.

Par ailleurs, avec l'évolution des politiques d'insertion au niveau national, les schémas d'insertion via les régies des collectivités devraient s'effacer au profit de structures économiques créatrices d'activités et support de formation pour les personnes éloignées de l'emploi. La rationalisation des ressources financières et la **diminution des contrats aidés amènent la ville à réfléchir autrement le plan propreté et à redéployer différemment ses ressources.**

Depuis plusieurs années, la ville a développé des modes d'interventions spécifiques, en partenariat avec les associations dont le GLEM et la CINOR afin de gagner en réactivité et rapidité d'intervention et d'entretenir ces espaces afin de contribuer au mieux vivre des dionysiens et à l'attractivité du territoire. La ville et ses partenaires ainsi que les entreprises privées contribuent quotidiennement au maintien de la propreté urbaine en effectuant le ramassage des nombreux dépôts sauvages en domaine public et le nettoyage des espaces publics (voiries, tonte des espaces verts, etc.).

Cependant, dans ce contexte nouveau, nous avons entamé avec nos partenaires un chantier d'organisation pour revoir nos modalités d'intervention sur la propreté.

Dans la dynamique impulsée par l'Etat concernant l'évolution des dispositifs d'insertion, nous souhaitons promouvoir le retour à l'emploi en confiant la réalisation d'une partie des travaux de tonte et de balayage piétonnier à des personnes éloignées de l'emploi accompagnées dans les cadres des dispositifs à venir en 2018. Conjuguer un objectif d'insertion des personnes éloignées de l'emploi à l'achat de prestations et de travaux répond à une volonté politique et est un acte de responsabilité sociétale. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les orientations de la ville en matière de propreté pour 2018.

Cependant la meilleure façon de maintenir la propreté est de ne pas salir.... En plus de cette évolution organisationnelle nous poursuivons et amplifions le chantier de sensibilisation à l'environnement avec les habitants et les conseils de secteur.

Des habitants impliqués

- **Embellissement des quartiers**

Chaque territoire dispose d'un budget de 100 000 € pour la durée du mandat pour la réalisation de projet d'embellissement dans les quartiers. Cette action doit permettre notamment d'embellir les sites après enlèvement des dépôts sauvages.

Les actions sont réalisées sur proposition des conseils de secteur où des mairies annexes. Depuis 2014, l'enveloppe allouée a été consommée à hauteur de 32 % pour des opérations réalisées sur pratiquement tous les quartiers de la ville.

Pour 2018, il s'agit de poursuivre ce programme, une enveloppe de 430 000 € sera affectée à l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la ville

- **Les opérations « Netoy Nout Kartié »**

La cellule propreté portée par la DCMA a initié en 2016, les opérations « Netoy Nout Kartié » dans le cadre de la territorialisation. Ces actions ont pour objectifs :

- a. D'inciter les habitants à respecter les espaces de vie et le calendrier de collecte des déchets afin de **réduire le nombre de site de dépôts sauvages**

- b. De mieux trier leurs déchets
- c. De mettre leur territoire en valeur
- d. De sensibiliser les élèves sur les problématiques de l'environnement : lutte contre les moustiques, tri des déchets, préservation de l'environnement et plus particulièrement le patrimoine naturel de La Réunion
- e. Et surtout de faire un grand nettoyage des fonds de cours

Ces opérations dont la mise en œuvre est initiée et portée par les techniciens de propreté, se réalisent en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, notamment les chefs de projet, les ADL, les adultes relais et les RMA ainsi que les partenaires extérieurs dont principalement la CINOR, la FEDEP, les écoles, l'ARS, le GLEM, les conseils de secteur, les associations....

Ces opérations sont aussi diverses et variées que le sont les territoires et les ressources propres à chacun leurs formats peuvent donc aller d'une journée à plusieurs jours en fonction des acteurs impliqués.

Pour 2018, il s'agit de faire au moins une opération sur chaque territoire de projet.

3. L'amélioration de l'habitat

Amélioration et résorption de l'Habitat Indigne par la mise en œuvre d'Auto-Réhabilitation Accompagnées

Si le traitement des situations d'insalubrité diffuse apparaît de plus en plus contraignant et rend difficile les réalisations concrètes, il n'en demeure pas moins que les besoins de traitement persistent sur le territoire dionysien. Les hauts de la Ville et les mi-pentes sont particulièrement touchés par ce phénomène de situation d'habitat indigne, ne pouvant faire l'objet d'un traitement via le droit commun. Les solutions « hors droit commun » lancées par la Ville ces dernières années, qui répondent pleinement aux attentes des habitants, sont aujourd'hui confrontées à un canevas de critères partenariaux réduisant trop fortement le public cible. Au regard du stock important de logements indignes, il importe de poursuivre les démarches d'Auto réhabilitation accompagnée, par l'intermédiaire d'associations spécialisées, mais sur une cible plus large. Ces actions se poursuivront sous cette forme dans l'attente de l'avancée des travaux du Plan Intercommunal de Lutte Contre l'Habitat Indigne, qui après une phase diagnostic courant 2018, devrait définir les orientations partagées et le programme d'action le plus adapté.

Lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat insalubre

Avec un parc vieillissant et l'impossibilité de satisfaire à l'ensemble des demandeurs de logements dans le parc social, le territoire dionysien, demeure concerné par des situations préoccupantes de logements indignes occupés par des familles en difficultés socio-économique, tout comme elle continue de rencontrer de simples situations de logement non-décent, en infraction au Règlement Sanitaire Départemental ou insalubre.

La Ville s'est structurée en se dotant d'une équipe renforcée pour agir contre ce type de propriétaires indécents, dans le cadre de la poursuite du partenariat passé avec l'ARS depuis cinq ans. Cette équipe renforcée, permet d'aller plus loin dans le traitement de ces situations.

Par ailleurs, la MOUS Insalubrité en diffus arrive à terme en décembre 2017. Ce dispositif sera analysé à la fois dans le cadre du PILHI de la CINOR et dans la mise à jour de l'inventaire du bâti dégradé de PRUNEL. Il conviendra à l'issue de ces deux projets de voir les modalités de poursuite d'une telle mission, en lien avec les Services de l'Etat (DEAL, ANAH, ARS, DJSCS).

4. Tranquillité et sécurité dans les quartiers

Après une expérimentation en 2017 de l'arrivée d'ASVP de proximité dans les quartiers, la démarche, positive, sera déployée sur l'ensemble des quartiers. Ces agents font respecter les règles de propreté, de stationnement, de nuisances sonores et plus généralement de respect de l'autre dans les espaces publics et dans les cités.

Sur certains territoires où la priorité est mise sur la prévention des CLHPD locaux sont installés afin que tous les partenaires travaillent ensemble. Grâce à la TFPB des éducateurs spécialisés sont présents dans de nombreux quartiers pour prévenir la délinquance et accompagner les personnes vers une réinsertion sociale.

C. Cohésion sociale renforcée

1. Encourager le bénévolat et renforcer le tissu associatif, garants du vivre ensemble dans les quartiers

Le parti pris de la Collectivité est de s'appuyer sur le tissu associatif pour garantir la cohésion sociale dans ses 19 quartiers. Les bénévoles sont une véritable ressource pour le territoire et constituent des citoyens acteurs du projet de leur quartiers. Cette volonté forte de la Ville se concrétisera en 2018 par :

⇒ L'attribution de 20 millions de subventions aux associations

1-En travaillant avec l'ensemble du tissu associatif pour créer des dynamiques collectives, en lien avec la feuille de routes des quartiers et en s'appuyant sur l'éducation populaire.

2-En accompagnant les grandes associations dans la réorganisation de leurs actions en cohérence avec la territorialisation de l'action municipale et dans un souci d'optimisation des ressources.

3-En accompagnant les petites associations dans leur gestion par la territorialisation de la Maison des associations, à savoir 4 antennes au lieu d'une seule. Et des sessions de formations seront mises en place en faveur des dirigeants d'associations et des adhérents dans le développement des connaissances administratives et réglementaires ainsi que dans l'initiation et la pratique de l'outil informatique.

⇒ La mise à disposition de locaux équipés et mutualisés

1-En mutualisant les équipements entre plusieurs associations

2- En proposant le suivi des locaux par le biais d'un logiciel transversal aux différents services disposant de locaux.

3-la mise en place d'un plan d'investissement relatif aux mobiliers dédiés aux associations pour poursuivre l'accompagnement de ces acteurs de territoire et améliorer l'accueil du public.

⇒ Le prix du bénévolat

Le prix du bénévolat sera remis aux dirigeants d'associations pour récompenser et remercier de leurs efforts d'actions bénévoles.

2. La territorialisation d'actions phares de la Ville

La prise en compte des spécificités de chaque territoire et de l'expertise citoyenne nous permet d'affiner certains axes du projet municipal en les territorialisant.

a) Du projet éducatif global au projet éducatif local

En 2017-2018, la Ville de Saint-Denis a décidé de réviser le schéma directeur des écoles maternelles et primaires. Il a donné une vision des effectifs par établissement et par niveau pour les 10 prochaines années. Il est actuellement dans sa phase optionnelle et sera mis en œuvre à la rentrée scolaire de 2018-2019 (pas certain, à faire valider).

2018 sera également marqué par le renforcement du Programme de Réussite Educative (PRE), porté juridiquement par la Caisse des écoles depuis 2009. Il est implanté actuellement sur 3 territoires classés en Quartier Prioritaire Politique de la Ville (QPV) : QPV Sainte-Clotilde/Chaudron, QPV Chaudron/Primat et QPV Camélias.

Le PRE a accompagné en 2017 226 enfants, soit une augmentation de + 36% par rapport à 2016. Par ailleurs, en 2017, 35 enfants suivis par le PRE participent au projet Démos. Ce projet expérimental. Chaque enfant se voit confier son

instrument de musique. Il suit 4 heures de cours par semaine dans la structure de son quartier. **Bien évidemment, cette action se poursuivra en 2018 en partenariat avec la Cité de la musique de Paris.**

Enfin, en 2018, il est prévu **l'ouverture d'antennes du PRE dans les quartiers des QPV**, afin de proposer un lieu d'accueil et d'écoute propice aux problématiques éducatives particulières des enfants, se rapprocher des familles.

En 2018, des actions se poursuivront pour que les écoles participent à la vie de leur territoire, notamment en partageant des projets avec les associations de proximité.

b) Des quartiers amis des aînés

Avec l'accompagnement des clubs de troisième âge mais aussi la problématique seniors dans tous les aspects de la quotidienneté, les différents quartiers de Saint Denis se mobilisent autour des aînés : habitats, travaux, valorisation des seniors par la démocratie participative,... La spécificité des quartiers est prise en compte dans la gestion de cette problématique, il s'agira en 2018 de poursuivre l'adéquation de ces spécificités aux actions que nous développons.

c) La territorialisation du sport

Quant à la politique sportive, en recherche perpétuelle d'une dynamique associative sur tout le territoire, la Ville mobilise ses équipes autour d'un **nouveau projet « Sport-Loisir » dans les quartiers qui sera mis en place de manière expérimentale dès octobre 2017 et effective en 2018**. L'objectif de ce dispositif est de permettre à plus de **5 000 dionysiens et dionysiennes** de plus de 18 ans d'accéder à une pratique sportive hebdomadaire avec pour support des disciplines fédératrices telles que la randonnée, le football, le handball féminin et masculin ainsi que la pétanque. Ce projet s'appuie sur les associations sportives et les bénévoles de chaque quartier pour organiser l'animation sportive.

* La Direction Promotion du Sport collabore avec les autres services de la Ville dans la mise en œuvre du **Plan Vélo** en 2018 afin de proposer des parcours aménagés dans les différents quartiers et promouvoir les « transports doux » (marche à pied, trottinette, rollers, vélo...).

***Plus d'une centaine de personnes pourront poursuivre leurs séances d'aérobic** proposées deux fois par mois sur l'Esplanade de Champ Fleuri ; la **gratuité des piscines** le dimanche continuera de faire le bonheur de **4 000 baigneurs en été**.

*Les manifestations de la Ville en partenariat avec l'OMS sont reconduites en 2018 et touchent plus de **11 500 participants**. Elles permettent de promouvoir des activités sportives à grande échelle concentrées sur un même site et présentant les associations dionysiennes : **Soyons Sport, Journée des Arts Martiaux, Nuits du roller, Relais de St Denis** (course populaire).

d) La territorialisation de la culture

La politique culturelle en 2018 se déclinera selon deux axes majeurs : la territorialisation (artistique, patrimoniale et culturelle) pour les habitants. Ainsi, en sus des manifestations phares mettant à l'honneur la diversité culturelle des habitants de la Ville (Bann Dalon Mauriciens, Fety Gasy, Dipavali, Eïd, Fête des Iles de la Lune, Guan Di, etc.), il sera proposé dans tous les quartiers de la Ville des actions de développement et de médiation culturels, comme les dispositifs Ciné Kabaré, Plan Kartié, etc.

Chacun des pôles de la Direction du Développement Culturel sera ainsi amené à poursuivre ses actions de proximité sur l'ensemble du territoire dionysien : la mission Ville d'Arts et d'Histoire par le biais d'actions ciblant la connaissance du patrimoine matériel et immatériel local par les habitants eux-mêmes (Journées Européennes du Patrimoine, etc.) ; l'Ecole Loulou Pitou par le renforcement de la territorialisation de ses activités artistiques (renforcement des Interventions en Milieu Scolaire passant de 5 écoles en 2016-2017 à 11 pour 2017-2018, soit plus de 900 élèves des REP et REP+ du territoire), ainsi qu'en démocratisant l'éducation musicale (augmentation

du parc d'instruments alloués aux enfants les plus défavorisés) ; l'implication dans la vie des quartiers des bibliothèques du Réseau de Lecture Publique (accueil de la tournée des Marmits Zistoir, Bébés lecteurs, actions diverses et fréquentes de proximité, etc.).

Enfin, il est proposé aux territoires que le fil conducteur de 2018 soit l'anniversaire des 170 ans de l'abolition de l'esclavage. Ainsi, sans que cette thématique soit pour autant exclusive, il sera proposé aux acteurs de privilégier dès le début de l'année des actions (ateliers, plans kartié, etc.) dont le point d'orgue en termes de restitution sera la commémoration de la *fêt kaf*, le 20 décembre 2018.

e) La territorialisation d'autres services

Le service des affaires électorales et militaires s'organise pour s'étendre à l'ensemble du territoire de la commune dès 2018.

Il s'agit de développer au niveau des mairies annexes les inscriptions sur les listes électorales (présaisies informatiquement sur certaines annexes et uniquement sur papier pour d'autres) et mettre en place les procédures de recensement militaire, prestations rendues uniquement à l'Hôtel de Ville central.

Nous souhaitons pour l'année à venir uniformiser, réactualiser et dématérialiser ces traitements afin que l'usager ait droit au même niveau de prestation sur l'ensemble du territoire dionysien. Cette mise en œuvre ne pourra être envisagée que par le biais de formation du personnel, installation du matériel et logiciels informatiques appropriés.

Par ailleurs La Ville va poursuivre le déploiement du service de proximité avec le positionnement des ASVP sur les territoires de projets.

Deux effectifs sont prévus pour chacun de ces secteurs ; l'objectif, à terme, étant d'aboutir à un volume total de 18 agents mobilisables par TP ou par brigade pour des opérations spécifiques (événements,...).

D. Emploi, économie, insertion

La situation de l'emploi sur la commune s'est améliorée sur le territoire dionysien, notamment pour les jeunes grâce à une offre importante de dispositifs adaptés. La situation reste cependant alarmante et dépendante de dispositifs d'insertion.

Par ailleurs, le développement des quartiers implique qu'une offre de biens et de services se renforce, en adéquation avec les spécificités de chaque territoire.

L'économie de proximité permet donc à la fois de répondre à un besoin des habitants et à la création d'activité leur permettant d'accéder à un statut et à un revenu décent.

1. La pérennisation de chantiers d'insertion en entreprises sociales et solidaires

***les projets de production agro-alimentaires**

La serre pédagogique de Bois de Nèfles, les Jardins de cocagnes de la Montagne, les jardins partagés de Primat, Miel en l'air à la source et les jardins familiaux du Chaudron sont déjà en fonctionnement. Pourvoyeurs de solutions d'insertion, ils se consolident aujourd'hui afin de pouvoir développer des activités pérennes et à terme générer de l'emploi durable et une dynamique économique sur leur quartier (circuits courts,...). En 2018 le pôle agrobio de Saint François et le projet permaculture de Domenjod s'installeront à leur tour sur le territoire. Ces projets structurant sont complétés par des projets portés en partenariat avec les bailleurs sociaux en pied d'immeuble, dans le cadre de la TFPB.

***les projets autour du recyclage, des énergies nouvelles et du numérique**

La Grande école numérique, le recyclage de matériel informatique, les conciergeries numériques, véloce, ... sont autant d'initiatives qui font le pont entre personnes éloignées de l'emploi et activités innovantes. Ces projets

offrent donc aux bénéficiaires des solutions d'insertion à taux de sortie positif important et deviennent eux même des projets pérennes générateurs d'emploi. En 2018 la Ville continuera de soutenir ces initiatives et priorisera ce type de chantiers d'insertion dans les projets nouveaux.

*les projets autour du patrimoine et du tourisme

Les chantiers d'insertion archéologiques et culturels ont généré de véritables dynamiques en 2017 qui pourraient se pérenniser en 2018 notamment en avançant sur des projets touristiques générateurs d'emploi et d'activité pérenne.

*les projets de prestation de services solidaires

Des associations de proximité ont émergées sur les neufs bassins de vie dionysiens afin de proposer une aide aux personnes en difficultés sociales. En partenariat avec le CCAS ces associations sont également génératrices de solution d'insertion.

2. Le partenariat autour des dispositifs d'insertion

En 2018, les dispositifs d'insertion proposés par l'Etat vont évoluer. En continuité de son engagement dans l'accompagnement des contrats aidés, la Collectivité s'appropriera ces nouveaux dispositifs pour maintenir une offre adaptée de solutions d'insertion.

a) Public les plus éloignés de l'emploi

Pour aller dans le sens de la création d'emploi pérenne, la Collectivités externalisera ses régies employeuses de contrats aidés vers des opérateurs économiques accompagnant le retour en activité des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap. (1.4 M€ pour le marché propreté en 2018).

Compte tenu de l'importance du projet éducatif global d'une part, et du profil des personnes en insertion dans les écoles (femmes chargées de famille,...) la Collectivité maintiendra les contrats aidés qui lui seront finalement attribué sur cette politique publique. (3 M€ en résiduel salaire pour 2018).

La Ville sera enfin attentive aux dispositifs concernant les demandeurs d'emploi de longue durée, dans le cadre de sa participation au réseau « territoire zéro chômage ».

b) Jeunes

En 2017, dans le cadre de son travail avec les jeunes, la Collectivité continuera de sensibiliser les jeunes au portefeuille de solutions d'insertion dont ils peuvent bénéficier. La Ville proposera 250 missions d'engagement citoyen avec les Services Civiques. Nous allons également poursuivre notre contractualisation avec le RSMA en consolidant le rythme d'intégration des jeunes recrues et atteindre l'objectif des 500 entrées en formation professionnelle à la fin de la mandature. De la même manière le travail en partenariat sera renouvelé autour de la Garantie Jeunes.

E. Neufs territoires structurés autour de 35 projets (voir en annexe)

IV. SAINT-DENIS ECONOMIQUE ET NUMERIQUE

Enjeux et perspectives

La révolution numérique a bouleversé les habitudes de la population en repoussant les limites spatiales et temporelles. Le citoyen numérique veut retrouver dans le service public rendu par la collectivité la réactivité, l'adéquation aux besoins en temps réel et la possibilité d'interagir que permettent aujourd'hui les nouvelles technologies de l'information. Ces nouvelles technologies sont par ailleurs un facteur fondamental de la modernisation de nos services et de l'optimisation de nos ressources. Il est cependant important de continuer à garantir le service public même pour les personnes éloignées du numérique faute de quoi nous aggraverons la fracture sociale par une fracture numérique.

La Ville veut faire du numérique un levier d'inclusion et de cohésion sociale :

- Labellisée grande école numérique, la collectivité permet la formation de personnes éloignées de l'emploi sur des métiers porteurs tels que **web développeur**. Cette expérimentation en 2017 a donné des taux de sortie très positifs (emplois, création d'entreprise,...) qui nous encourage à poursuivre en 2018
- Par ailleurs des structures s'installent sur le territoire de la ville pour permettre à des personnes en insertion mais aussi à l'ensemble des habitants **d'accéder aux outils informatiques**, dans des espaces propices au travail collaboratif. Depuis la « ressourceur » informatique de Ste Clotilde (ADRIE) qui donne une seconde vie aux vieux ordinateurs jusqu'au fab lab de la Bretagne (Solidarnum) qui offre à tous l'opportunité de fabriquer un circuit électronique ou un prototype à l'imprimante 3D...
- Enfin des écrivains publics se déploient dans les mairies annexes, en compléments des cyber bases et associations d'aide au numérique, pour permettre aux personnes en difficultés de mener leurs démarches dématérialisées et d'être accompagnées jusqu'à pouvoir devenir autonomes.

A. Développer une Ville numérique

1. La fibre optique

La Ville poursuit, dans le cadre du projet Optique Intra Cité (OIC), le déploiement de son réseau de fibre optique pour permettre l'interconnexion des bâtiments communaux en **très haut débit**. Ainsi, 26 sites supplémentaires situés sur les secteurs du Chaudron, de Sainte-Clotilde, de la Source et de Bellepierre viendront se rajouter aux 64 sites déjà connectés (coût prévisionnel : 760 K€).

Par ailleurs, l'accompagnement des opérateurs télécoms privés sur leurs fonds propres, Orange et SRR est maintenu afin de poursuivre la desserte du très haut débit aux administrés. En application des Conventions de Programmation et de Suivi des Déploiements signées (CPSD tripartites)

- Avec Orange à raison d'une progression de 2% mensuel à minima (tout le territoire dionysien confondu), il paraît raisonnable d'anticiper près de 30 400 raccordables total cible évoluant, nous en sommes aujourd'hui à un total de 81 537 logements à couvrir.

- Avec SRR, la progression est plus compliquée et difficile à prévoir. Son engagement à fin 2017 de 12 617 raccordables risque de ne pas être rempli (au mois d'août, nous en étions à 346 logements raccordables, soit 2.61% du champ cible). L'opérateur est en situation de retard. La Ville travaille conjointement avec la Région afin de maîtriser ce problème.

2. Une Ville aux technologies innovantes

Les enjeux de modernisation amènent également la Ville à poursuivre le raccordement des **feux de signalisation routière** à un poste de commandement (PC) afin de **superviser les équipements à distance** et d'avoir une plus grande efficacité opérationnelle. Les axes routiers Monthyon, Roland Garros et Général de Gaulle sont concernés.

S'agissant du TCSP, il sera question de l'optimisation de la détection des bus à l'approche des carrefours à feux via une nouvelle technologie embarquée (coût prévisionnel Ville-CINOR 600 K€).

Par ailleurs, et afin de renforcer la sécurité des personnes et des biens sur le territoire, le déploiement d'un réseau de 13 **caméras numériques** sonores sur le centre-ville et le Cœur Vert Familial viendra compléter le dispositif existant (32 caméras). (Coût prévisionnel : 350 K€).

La Ville numérique ne doit pas aggraver les fractures sociales. En effet, avec la dématérialisation progressive des services et notamment du service public, il est fondamental d'anticiper l'illettrisme numérique potentiel des populations les plus précarisées. De la même manière, il est important que la manne de développement

d'activité lié à cette révolution numérique puisse profiter à tous. La Ville de Saint Denis continue donc de développer son projet d'inclusion numérique :

- En 2018 nous continuons le déploiement des **écrivains publics numériques**. Ces jeunes en services civiques seront présents dans toutes les Mairies Annexes et centres municipaux afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches en ligne jusqu'à ce qu'ils puissent devenir autonomes
- Nous poursuivrons également le projet **grande école du numérique** pour lequel nous avons été labellisé en 2017 et qui consiste à former des personnes très éloignées de l'emploi aux métiers du numérique, avec notre partenaire SIMPLON. Les bénéficiaires apportent des compétences fortement demandées sur le marché du travail mais sont aussi particulièrement intéressés par la création d'entreprise.
- Nous poursuivons notre projet de **recyclage d'ordinateurs**, sous forme de chantiers d'insertion permanent, qui permet à la fois de former des jeunes à la réparation informatique et d'offrir aux habitants du matériel informatique à bas prix, avec notre partenaire ADRIE
- Enfin, notre réseau associatif continuera en 2018, d'apporter **des formations** à l'usage des outils informatiques au plus proche des habitants, dans les quartiers : Cyber base du Chaudron, du bas de la rivière, UDAF à la Providence,....
- Avec la SIDR, l'ADRIE et Simplon nous développerons la première conciergerie numérique de la Ville, aux Camélias.

Le Wi-Fi Urbain, ou Wi-Fi Public Dionysien est totalement gratuit.

Après l'installation de quelques sites « test » à la Place Espace Océan (rue Maréchal Leclerc), au Skate-park et à l'ancien Hôtel de Ville, il est prévu de faire un déploiement sur des sites à Montgaillard :

*Le Parvis de la Médiathèque (collaboration avec la CINOR)

*Le Cratère du parc de la Trinité

*Le Cœur Vert Familial (près des rondavelles)

B. Développer une Ville économique

L'**économie de proximité** permet donc à la fois de répondre à un besoin des habitants et à la création d'activité leur permettant d'accéder à un statut et à un revenu décent.

La situation de l'emploi sur la commune s'est améliorée sur le territoire dionysien, notamment pour les jeunes grâce à une offre importante de dispositifs adaptés. La situation reste cependant alarmante et dépendante de dispositifs d'insertion.

Par ailleurs, le développement des quartiers implique qu'une offre de biens et de services se renforce, en adéquation avec les spécificités de chaque territoire.

La DEP assure la gestion administrative et budgétaire de toutes des occupations du domaine public économique. Sa mission première reste la collecte des redevances auprès des occupants du domaine public économique de la Ville pris dans son ensemble (4 marchés forains, petit et grand marché, voiries et manifestations). L'enjeu est d'optimiser la collecte de redevance, de mettre en application la TLPE (pour les dispositifs publicitaires, les pré-enseignes et les enseignes) et de mettre en place un recouvrement efficace. Pour information la DEP travaille actuellement sur un projet de service visant une **meilleure efficacité des agents de la direction**.

En matière d'équipement à vocation économique, la Ville poursuit son programme d'implantation d'Ecobox et en prévoit une quarantaine sur tout le territoire en 2018 et l'installation de 40 porteurs de projets de création d'entreprises.

A travers ces projets d'implantation de modules à des fins d'activité économique, ce sont des quartiers que nous entendons animer par certes des créations d'emplois. Mais également une offre de services et de produits qui permettent de répondre au plus aux besoins des quartiers.

1. La réorganisation de la régie marchés et droits de place

Cette action se déclinera autour de deux axes que constituent :

- l'unification de la régie : aujourd'hui, juridiquement, nous avons 8 régies. En accord avec le receveur municipal (qui souhaite cette clarification et simplification), nous allons avant la fin de l'année 2017, réduire le nombre de régies avec un régisseur principal et des régisseurs mandataires.
2018, sera donc l'année de la réorganisation de la régie avec des régisseurs qui, sous l'autorité du responsable du pôle marchés, verront leur organisation de travail modifiée. L'objectif est de maximiser l'utilisation de nos ressources humaines et faire le nécessaire pour que tous nos régisseurs travaillent de concert sur tous les domaines de la Ville.
- La formation des agents à l'utilisation des terminaux dans les encaissements et du logiciel de gestion des emplacements sur les marchés et le domaine public économique et la généralisation de l'utilisation du logiciel. L'objet est d'uniformiser les pratiques et de rendre le fonctionnement de la régie transparent. Par ailleurs, nous comptons commencer à développer les modes de paiement dématérialisés pour plus de sécurité et un gain de temps.

2. Les écobox

C'est dans ce sens que la Ville propose le dispositif écobox.

En matière d'équipement à vocation économique, la Ville poursuit son programme d'implantation d'Ecobox et prévoit 30 nouvelles structures l'année prochaine.

3. Lancer une campagne de perception de la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) sur les enseignes des commerces implantés dans les zones d'activités.

Après avoir mené une action de recensement et de contrôle des enseignes sur le terrain (action initiée au second semestre 2017), il nous reviendra de lancer au 1^{er} semestre 2018 une action globale de perception de la TLPE sur les enseignes de plus de sept mètres carrés (critère légal imposé). Or, celles-ci se trouvent essentiellement dans les zones d'activités économiques.

4. Travailler notre coopération avec les services de la CINOR

La coopération accrue avec notre communauté d'agglomération se réalisera sur deux thématiques distinctes, mais toutes deux essentielles :

- le **transfert de nos zones d'activité économique** à la CINOR : la question du paiement du foncier sur lequel sont implantées ces zones, ainsi que le transfert de la gestion de celles-ci devra en 2018 être tranchée.
- la **réhabilitation du Chalet du brûlé** : projet financé à 80% par le FEADER (coût global : 1 124 000 €), il devrait l'an prochain se traduire par le début effectif des travaux sachant qu'à la fin de l'année 2017, le concours de maîtrise d'œuvre devrait être lancé. Au-delà, il s'agit d'un projet qui doit nécessairement s'inscrire dans les projets de développement du Brûlé porté par la CINOR et par le Parc National.

V. SAINT-DENIS SOCIAL

Enjeux et perspectives

La politique sénior menée par le CCAS de Saint Denis est un axe fort de la politique sociale portée par le Président, les Aînés constituant un réel enjeu humain.

La municipalité s'est engagée depuis 2013 dans une démarche « Ville Amie des Aînés ». Le CCAS s'inscrit dans la suite de cette démarche afin d'anticiper au mieux l'augmentation progressive du nombre de personnes âgées et d'accompagner le bien vieillir.

La remise de la Certification Ville Amie des Aînés en octobre 2017 au CCAS de Saint Denis démontre l'avancée de cette démarche et la gratification du travail accompli au service des séniors dionysiens.

A. Saint Denis, Une Ville Amie de ses Aînés

1. Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et variées, adaptées aux seniors

Plan Sénior en action 2018 dont la mise en œuvre est en prévue début 2018 proposera une **multitude d'activités** au senior en tenant compte d'une **meilleure territorialisation au plus près des besoins**. Un travail expérimental sur les secteurs des hauts sera de nouveau proposé, n'ayant pas pu se réaliser en 2017 par manque de budget. Cette action a pour but de faire correspondre l'offre à la réalité des habitants des quartiers des hauts.

Par ailleurs, la direction maintient les actions financées visant la promotion du vieillissement actif des Séniors (Marche Bleue, Plan Sénior en Action, ...), le travail partenarial avec les Directions Thématiques concernant la mobilisation et la participation des Séniors aux actions telles que « Lire en short » ou « Les Journées Européennes du Patrimoine » par exemple, le partenariat développé avec l'Aquanor ou la Mutualité de la Réunion.

2. Redynamisation du lien social par et pour les clubs

Cette action repose sur 5 principaux axes déjà mis en œuvre en 2017 :

- le maintien de l'existant, tant au niveau relationnel que matériel mais également vers d'autres approches dans le but d'optimiser les offres.
- l'accompagnement des actions des Clubs par le biais d'attribution de subventions et le maintien de la relation de proximité.
- Renforcer travail mené au sein du Centre de Ressources auprès des clubs mais également des séniors en proposant entre autre les services d'un Ecrivain Public.
- Poursuite des réhabilitations des locaux des clubs appartenant à la Ville
- Continuation de création de nouveaux clubs de 3^{ème} âge avec une autre approche en matière de territorialisation des clubs au sein des écoles

3. Faciliter le déplacement des séniors pour lutter contre l'isolement

Il s'agit de maintenir l'aide apportée concernant le financement de location de bus pour les sorties culturelles qui permettent également l'échanges entre clubs. Ces sorties permettent également pour certaines associations de rompre l'isolement de certaines personnes âgées.

B. Saint Denis, une ville prônant l'intégration sociale

L'accès aux différents services de la Collectivité permettent d'éviter une fracture sociales des personnes âgées ou en situation de handicap et de lutter contre l'isolement que ce soit dans l'accès aux services, qu'aux activités sportives et culturelles, au marché du travail, etc....

1. Par l'accessibilité

► Permettre l'accessibilité à tous les ERP ville et l'accès à l'information

Le travail impulsé dans le cadre de la Mise en œuvre de l'AD AP (Agenda de l'Accessibilité Programmé) est en court. Une dérogation d'une année supplémentaire a été accordée par la Préfecture. Remise de l'AD AP au plus tard le 19 mars 2018.

A l'instar de 2017, 2018 correspond à une approche très technique de la construction de l'agenda.

La concrétisation d'un processus d'aide à la communication dans des espaces publics et les services qui accueillent du public devra également se poursuivre (écriture en braille, formation des agents...) pour donner un nouvel essor à la Commission Communale d'Accessibilité de par la réforme sur ses nouvelles compétences.

Favoriser l'inclusion et l'intégration socioprofessionnelle au sein du CCAS est un enjeu dans le cadre du processus d'accompagnement des salariés mais également dans la démarche d'insertion des personnes autrement capables sur les Contrats Aidés.

► **Offrir une programmation d'activités culturelles, de loisirs et sportives accessibles et variées, adaptées**

L'ensemble des actions portées par la Direction qui contribue à changer les regards sur le handicap et à créer davantage de lien entre les personnes non handicapées et handicapées (tel que Handi aquatique, Ciné pour tous, Journée Handicapable) seront maintenues.

Maintien du développement et du soutien aux associations œuvrant dans ce domaine par le biais d'attribution de subventions.

Consolider le travail avec les Directions Thématiques Ville concernées sur leurs programmations d'actions afin de pouvoir inclure aux mieux les personnes autrement capables non seulement en tant que consommatrices mais en tant qu'actrices. (Participation au plateau Fête de la Musique, Journée Européenne du Patrimoine,)

► **Faciliter l'intégration par l'accès à l'information et aux droits**

L'accès à l'information et aux droits et l'aide au plus démuné constituent un moyen privilégié d'aide à l'intégration, facteur de cohésion sociale.

Cela concerne aussi bien les personnes migrantes que celles en situation de handicap en développant davantage le lien entre les usagers et l'institution.

Des outils permettent d'aider et d'accompagner des populations migrantes (administratif, orientation, écoute...). De même, il s'agit de maintenir la parole citoyenne au travers du Comité Consultatif et d'Orientation et d'Intégration (CCOI) qui est un outil d'aide à la décision et de démocratie participative et également de la Commission Communale d'Accessibilité

2. Par le développement de la vie associative

► **Accompagner le tissu associatif des différentes communautés :**

Un tissu associatif sain permet de développer des actions associatives valorisant les savoirs. C'est un réel outil d'Education populaire indispensable de nos jours.

- Développer et renforcer l'accompagnement des associations en ingénierie de projet et en attribution de subvention.
- Renforcer le travail en commun entre les différentes communautés afin de d'accroître la connaissance de l'autre.
- Développer le partenariat avec les institutions au service des usagers mais aussi des associations qui sont le lien avec les habitants.

3. Par la mise en œuvre d'actions et d'évènementiels valorisant le vivre ensemble

Les actions portées par le Pôle, telles que la Fête de la Lune, Karibou Niomodja, permettent de promouvoir la culture et développer le partage culturel.

- Asseoir ces actions en partenariat avec les associations.
- Contribuer aux actions portées par la Direction du Développement Culturel (entre autre) en faveur des communautés diverses en construisant avec les associations.

C. Saint Denis, une Ville soucieuse de la Santé de ses habitants

L'objectif est de promouvoir la prévention primaire auprès des dionysiens de tous âges

Le pôle santé mène une mission transversale interne à la Direction mais également auprès des directions thématiques concernées.

2017 a vu la signature du protocole d'accord dans le cadre du futur **Contrat Local de Santé**. Les différentes étapes se poursuivent à cheval sur fin 2017 et début 2018.

Des groupes thématiques travaillent sur l'élaboration des fiches actions du contrat local de santé et qui sera validé par les 2 parties. La contractualisation officielle est prévue mi- 2018 et sera ainsi le théâtre de la signature du 1^{er} Contrat local de Santé sur Saint Denis.

Le pôle santé coordonne également l'**Atelier Santé Ville** (dispositif du contrat de ville) qui ne concernent que les quartiers prioritaires.

La Direction des Solidarités collabore avec les équipes projet de la Politique de la Ville, elle contribue aussi à des actions ASV.

L'accompagnement associatif par le biais de subventions, d'aide à l'ingénierie projet... sera maintenu en 2018. Un travail de réflexion et de proposition devra se faire concernant la **labellisation « santé » de la commune**.

Une Ville actrice de l'Action sociale

Conformément au souhait des membres du Conseil d'Administration réunis le 12 septembre dernier, il a été décidé de déployer un plan d'actions de communication dans un double objectif : valoriser l'action du CCAS et améliorer l'information à l'attention des administrés.

En 2018, les **documents existants seront actualisés** concernant le SAAD, le service de portage de repas et le STPH. **D'autres supports seront à concevoir** concernant le Service d'Aide Légale et Facultative, la Maison de la Fraternité et de l'Inclusion Sociale / les Abris de nuit et la Cellule d'Action Sociale.

Afin de limiter les coûts, le choix des supports à créer portera essentiellement sur des imprimés (dépliants, flyers, affiches) qui seront diffusés dans les lieux d'accueil du public (espace Leclerc et bureaux déconcentrés). En parallèle, des journées d'informations seront programmées en 2018 sur les secteurs dans une démarche volontariste et innovante.

Le site Internet de la Ville sera mis à jour dans son volet présentant les actions du CCAS.

1. Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile

Pour répondre aux obligations réglementaires, le service s'est doté en 2017 d'un projet de service, d'un livret d'accueil des bénéficiaires et d'un document d'informations en matière fiscale.

Ces outils s'inscrivent dans une **démarche qualité** visant à la fois à consolider les services proposés aux personnes fragiles et à **renforcer l'accompagnement des intervenants** à domicile dans leurs missions.

Il s'agira ainsi de mettre en œuvre des nouvelles procédures internes qui impacteront le quotidien de l'équipe de terrain, mais également de l'équipe administrative. Point d'orgue de l'activité, une enquête annuelle (obligatoire) mesurera le degré de satisfaction des usagers. Elle donnera lieu à des mesures correctives le cas échéant.

L'exercice à venir constituera une étape intermédiaire. En fonction du bilan, le CCAS pourra en effet décider de s'engager dans un **processus de certification** dans l'optique d'obtenir un **label Qualité**.

D'autre part, les **attestations fiscales annuelles**, permettant aux bénéficiaires de profiter d'un crédit ou d'une réduction d'impôt à hauteur de 50 % des dépenses effectuées, seront **adressées automatiquement** et non plus à la demande.

Enfin, les impayés feront l'objet de relances à fréquence régulière.

2. Le Service de portage de repas à domicile

A l'instar du SAAD, le traitement des impayés se poursuivra et l'envoi des attestations fiscales annuelles sera là aussi généralisé.

Des protocoles d'intervention rédigés, destinés aux chauffeurs-livreurs, entreront en vigueur. Ils permettront de tendre vers l'harmonisation des pratiques et l'amélioration de la qualité du service.

Sur le plan administratif, l'évolution des fonctionnalités du logiciel « Elissar » devra permettre de minorer le risque d'erreurs dans les commandes des repas.

Par ailleurs, l'ensemble des bénéficiaires sera invité à signer le nouveau contrat de prestation intégrant le passage en liaison froide.

3. Le Service de Transport des Personnes âgées et Handicapées

En outre, afin de compenser l'arrêt du transport des bénéficiaires du SAAD dans le véhicule personnel des aides à domicile pour raison d'assurance, ils seront sensibilisés sur la possibilité de faire appel au STPH. De même, les bénéficiaires du service de portage de repas seront invités à solliciter davantage cette prestation gratuite.

Ces actions auront pour but de donner un nouvel essor à l'activité. De façon complémentaire, une campagne de communication spécifique pourra être envisagée à travers Dionycité, le magazine « Ici, Saint-Denis », la newsletter et le site Internet de la Ville.

4. Le Service d'Aide Légale et Facultative

Une attention particulière sera donnée à l'accompagnement des instructeurs par voie de **formation interne**. Il conviendra notamment de rappeler les modalités d'instruction des demandes pour **limiter** considérablement le **nombre de dossiers incomplets** ou comportant des erreurs afin de raccourcir le délai de traitement et, par conséquent, de ne pas pénaliser les administrés.

Dans la perspective d'apporter aux administrés une information optimale sur le panel des aides et des services proposés par le CCAS, des journées d'informations se tiendront dans les secteurs.

L'accent sera mis également sur **l'amélioration de l'accueil** : formation des agents, mise en place d'un registre des entrants (identité de la personne, coordonnées, jour et heure de passage, service concerné), génération de statistiques mensuelles, uniformes, identification d'un binôme au sein de chaque service pour mieux orienter le public.

Dans le cadre de la **lutte contre la grande pauvreté**, une démarche d'uniformisation de l'attribution des colis alimentaires sera concrétisée en partenariat avec les acteurs associatifs.

Enfin, le CCAS formalisera le partenariat déjà effectif avec la CINOR concernant la **gratuité du transport sur le réseau Citalis**. Les bénéficiaires sont les personnes âgées de 60 ans à 65 ans (non imposables et ne travaillant pas) et les personnes âgées de 65 ans et plus (sans critère de ressources). Ce partenariat donnera lieu à la signature d'une convention.

5. La Cellule d'Action Sociale

Le planning hebdomadaire des travailleuses sociales sera organisé de façon à pouvoir **accueillir le public en continu**, grâce à des rotations, tout en permettant de réserver des temps de travail dédiés au traitement et au suivi des dossiers. Une passerelle sera mise en place entre les travailleuses sociales de la CAS et celle de la MFIS favorisant l'échange d'expériences entre les équipes.

Dans une recherche d'optimisation des dispositifs d'aides et de l'accompagnement social, des rencontres seront organisées avec les partenaires (Conseil Départemental, CAF, CGSS, associations...) afin de développer le réseau des intervenants sociaux.

6. La Maison de la Fraternité et de l'Inclusion Sociale / les Abris de nuit

Au-delà des activités traditionnelles, la MFIS mettra ses usagers en **relation avec des associations de lutte contre l'illettrisme**. D'autre part, il sera entrepris de faire appel à des **coiffeurs bénévoles** pour leur proposer des coupes gratuites dans le but d'agir sur l'estime de soi. Enfin, l'accueil de jour fera l'objet de travaux légers d'amélioration (peinture, accessibilité aux personnes à mobilité réduite...).

7. Une Ville tournée vers ses usagers

L'action municipale en matière d'accessibilité reste prioritaire. C'est pour cela qu'en 2018, 1,07 M € seront consacrés à l'**Agenda Programmé d'Accessibilité (ADAP)** qui concerne tant les écoles des Hauts et du centre-ville que les voiries et feux de signalisation tricolores.

Ainsi la phase opérationnelle de mise en accessibilité de 14 écoles des Hauts se concrétisera, ainsi que celle de 9 écoles du centre-ville (4,8 M€). Ce programme ambitieux de mise en accessibilité devra être reconduit sur les prochaines années pour atteindre pleinement ses objectifs.

Enfin, le projet Academy des Camélias (3.9 M€), outil de cohésion sociale et de développement culturel au sein du quartier devrait être livré au cours de l'année 2018.

D. 500 logements sociaux et 500 solutions d'accueil pour la petite enfance

1. 500 solutions d'accueil pour la petite enfance

L'accueil de la petite enfance est devenu une préoccupation nationale bien que s'agissant d'une compétence facultative de l'action sociale. Les efforts consentis par la Ville et la CAF ont permis dans le cadre de la mise en place du Contrat Enfance Jeunesse un réel développement quantitatif et qualitatif des places d'accueil sur le territoire communal.

Le projet social de la politique petite enfance vise à répondre aux besoins des familles et des enfants en développant de nouvelles places en accueil collectif et en favorisant la diversification d'une offre de services adaptés.

La Ville poursuivra son **rôle de régulateur entre les associations**, le secteur public et les acteurs financiers afin de garantir un développement harmonieux de la politique d'accueil du jeune enfant et un accroissement du taux de couverture des besoins sur le territoire communal afin de répondre aux enjeux :

- **politique** : en développant une offre de qualité en adéquation avec les attentes des familles et en rééquilibrant l'offre sur le territoire (micro crèche à Saint-François, la Montagne, Bois de Nèfles)
- **économique** : en favorisant l'attractivité du territoire en structurant une offre de service créatrice d'emploi
- **social** : en favorisant la conciliation vie professionnelle/vie familiale et en développant les actions de soutien à la parentalité

- **éducatif** : en visant une Haute Qualité Educative par une démarche pédagogique centrée sur le développement et l'épanouissement de l'enfant en cohérence avec le Projet Educatif Global de la Ville, en développant les actions de soutien à la parentalité.

Pour l'année 2018, la Ville devra relever le défi d'une consolidation et du maintien des places en structures municipales dans un contexte de suppression des emplois aidés et d'exigences accrues en matière de qualité de l'accueil.

Elle veillera à mettre en œuvre les orientations de la prochaine **Convention d'Objectifs et de Gestions (COG)** 2018-2022 dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse qui sera contractualisé au cours de l'année 2018.

Afin de relever ces défis, les actions suivantes seront mises en place :

- la professionnalisation de l'accueil du jeune enfant par la mise en place d'un plan de formation adapté
- l'amélioration des conditions de travail des agents
- la modernisation des outils de travail
- l'optimisation des recettes
- le développement du mécénat.

Afin de valoriser le travail réalisé au sein des établissements d'accueil et de s'engager durablement et de manière visible dans une démarche qualité, la Direction Petite Enfance ambitionne de s'inscrire dans un processus de certification « Certi crèches ».

2. 500 logements sociaux

Bien qu'elle ait respecté ses engagements de production de **500 logements sociaux** en moyenne annuelle depuis 2008, la Ville enregistre encore un nombre conséquent de demandeurs de logements sociaux (près de 5000 demandes en Mairie pour plus de 6 000 demandeurs souhaitant la Commune au sein du Système National d'Enregistrement).

Elle poursuit ainsi sa volonté **d'apporter une offre suffisante en quantité et en qualité**, pour répondre à ces besoins, en s'appuyant particulièrement sur les garanties d'emprunts qu'elle pourra accorder en 2018, et au travers de ses contributions dans le futur Programme Local de l'Habitat de la CINOR.

En 2017, la Ville a poursuivi son dispositif de vente aux occupants, dont un mandat avait été confié à SODIAC et arrivé à terme en décembre 2016.

A ce jour, malgré ces efforts, la Ville et une assistance via un mandataire, reste encore propriétaire de près de 550 LTS. Il conviendra de céder aux occupants ayant à la fois la volonté et les capacités d'acheter leur logement, avant de poursuivre la vente auprès d'un opérateur qui soit plus à même d'assurer la gestion locative, mais qui surtout soit en mesure de supporter une réelle mise aux normes de ces logements, afin d'améliorer les conditions de vie de ces locataires.

Les travaux nécessaires à la mise aux normes des logements seront entrepris, mais seront priorisés, ceux permettant d'optimiser le dispositif de vente.

Un travail en lien avec la CINOR et la DEAL, sur le futur PLH est en cours de réalisation. Parallèlement, à la révision du PLH, la Ville a commandé une étude auprès de l'INSEE pour la réalisation de fiches sur les 18 secteurs de la Commune. L'objectif à terme est la réalisation du schéma directeur du logement social de la Ville, en permettant une production de logement répondant aux besoins et mieux répartie sur le territoire.

C'est dans ce cadre, que des quartiers prioritaires ont d'ores et déjà été identifiés (Centre-Ville, Bretagne et Domenjod).

En 2018, ce seront 583 logements qui seront livrés.

Dans le cadre de la révision du PLH engagée par la CINOR, de nouvelles orientations seront arrêtées

Il s'agit d'opérer un développement équitable des quartiers, mais également d'offrir un logement adapté au plus grand nombre de nos demandeurs.

Une enveloppe de 500 000 € sera consacrée aux surcharges foncières en 2018.

VI. UNE ENTREPRISE MUNICIPALE PERFORMANTE AU SERVICE DE L'USAGER

Enjeux et perspectives

La modernisation des outils répond à la vision d'un service public attentionné, centré sur l'utilisateur, qui l'écoute, comprend et anticipe son besoin pour lui offrir un service et une relation adaptés. Un service public qui lui propose une expérience et un parcours fluide, simple et agréable, et qui associe usagers et agents à la création, l'amélioration et l'évolution des services. Un service public, enfin, qui optimise les dépenses en s'appuyant sur le développement du numérique, garant de sa performance, et qui rend des comptes au citoyen.

A. Une ville avec une eau de qualité pour tous

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20171125-177007b-DE Date de télétransmission : 30/11/2017 Date de réception préfecture : 30/11/2017
--

Pour cela, la Ville définit ses interventions selon 3 axes majeurs :

→ la sécurisation de la ressource :

Le renforcement de la capacité de stockage par la création de réservoir d'eau potable sur le site de l'est et la finalisation des travaux d'interconnexion de réseaux entre l'est et l'ouest permettront de mieux exploiter la ressource en eau en mutualisant les sites de production, de **soutenir les périodes de forte consommation et de pallier une pénurie d'eau.**

Par ailleurs, afin d'anticiper les besoins en eau potable en terme d'urbanisation sur le secteur de la Montagne, il est nécessaire pour la Ville d'étudier la mise en œuvre d'une nouvelle chaîne de refoulement «Bellepierre – Colorado» avec un **renforcement du stockage** sur le site du Colorado (coût estimé du projet: 0,2 M€).

→ Le perfectionnement des filières de traitement :

La modernisation et la **mise aux normes de ses installations** de production d'eau potable sont poursuivies. La réhabilitation de la station de traitement de Bois Nèfles est programmée en 2018. Cet investissement permettra d'améliorer les performances de la station dans l'intérêt de la **santé publique** (montant estimé du projet: 2,5 millions d'euros)

→ L'amélioration de la performance du réseau :

Afin d'améliorer le rendement de réseaux et la capacité à répondre à l'évolution démographique, des travaux à hauteur de 2 millions d'euros seront consentis.

B. Une ville pratique pour tous

1. La facilitation des démarches citoyennes

En vue de simplifier l'inscription des citoyens sur les listes électorales et d'en garantir la fiabilité, deux mesures importantes démarreront en 2018.

- **Dématérialisation des procédures d'inscriptions électorales**

Afin de faciliter les démarches des citoyens, la Ville de Saint-Denis effectue un lourd travail pour finaliser et développer les procédures d'inscriptions en ligne sur les listes électorales.

- **Toiletage de la liste électorale**

En 2016, le législateur a voté la réforme de la gestion de la liste électorale en ouvrant notamment la possibilité pour les électeurs de s'inscrire sur les listes jusqu'à trente jours avant un scrutin.

L'entrée en vigueur de l'ensemble du dispositif est prévue d'ici au 31 décembre 2019 au plus tard. Il sera donc **effectif pour les élections municipales de 2020.**

Un Répertoire Electoral Unique (REU) va être créé, géré par l'INSEE, permettant d'apporter une réponse au problème des doubles-inscriptions mises en évidence par le rapport de la mission d'information. Les maires garderont cependant le pouvoir d'inscription et de radiation.

Cette réforme du mode de gestion va nécessiter un important travail au préalable de toiletage de la liste électorale (double inscriptions, problème d'adresses...), ainsi qu'une réorganisation du service, réactualisation et nouvelle répartition des missions du service des affaires électorales.

2. Qualité des services rendus à la population

Pour sa part, La Direction Etat Civil Affaires Funéraires s'attachera à développer en 2018, les deux axes de politique publique définis dans le projet municipal et déclinés dans le projet de service :

- la modernisation des services

- la pérennisation du label Qualiville

Nous nous efforcerons désormais à professionnaliser par la formation et les échanges d'expériences d'une part ; et d'autre part à investir dans la modernisation des outils de production et des process.

a) Modernisation des services

Cet axe se décline en plusieurs segments d'activités se décomposant de la manière suivante :

Modernisation des outils, des matériels et de l'organisation :

Après la mise en œuvre de la numérisation de l'ensemble des registres du territoire. Les mairies annexes et les anciens registres de l'état civil central sont sécurisés, et désormais exploitables électroniquement. Cela va se traduire par une offre de service « à distance », évitant ainsi les déplacements des usagers, et les diminuant les délais de délivrance d'actes.

Le projet de mise aux normes des fours crématoire a été lancé. Après la définition du contenu et périmètre de l'opération ; les études préalables et la consultation des entreprises devraient être bouclées en 2018. Nous tenterons de programmer le renouvellement du matériel sanitaire du centre funéraire qui est devenu vétuste. Enfin, nous poursuivrons la réorganisation administrative du service par l'élaboration des règlements, des procédures, du temps de travail, ainsi que la montée en compétence du personnel par la formation. Cette professionnalisation devant permettre l'obtention des habilitations préfectorales du pôle funéraire, et la reprise des compétences transférées par l'Etat aux communes au niveau de l'état civil.

b) Pérennisation du label Qualiville

L'année 2017 a vu le label Qualiville faire l'objet d'un renouvellement par l'AFNOR. Et cela malgré les multiples changements intervenus dans l'organisation des services. Cela signifie que la culture de la qualité par l'amélioration continue s'installe dans la « culture d'entreprise » des services concernés. Ce travail de consolidation doit se poursuivre. En 2018, il sera question de prioriser la gouvernance par la mise en place d'une organisation de pilotage à l'écoute des services et susceptible d'arbitrer et d'affecter les moyens nécessaires, en fonction des objectifs retenus.

3. L'accueil et le service rendu à l'utilisateur dans les Mairies Annexes et dans les Centres Municipaux

Parce que la Ville de St Denis fait des territoires et de la proximité des axes essentiels de son action, l'offre de services mise à disposition des dionysiens dans les 19 secteurs de la Ville doit être modernisée et adaptée aux attentes de la population.

En effet, chaque usager doit disposer, au plus près de chez lui, des mêmes informations et des mêmes services, modernes et fiables, que si il se rendait dans les directions spécialisées de la mairie.

Les équipes des maires annexes s'associent, de plus, à la mise en œuvre des dispositifs dédiés à la jeunesse, à la démocratie participative, au développement économique, à la politique de la ville... afin que le territoire dionysien bénéficie de façon équitable des nouveaux projets de développement de la Ville.

Les équipes des 19 mairies annexes et centres municipaux placent donc leurs actions 2018 sous l'angle de l'amélioration continue des services en recherchant des gains de qualité et de modernisation pour l'offre actuelle au sein de ces instances. Sur l'axe service à la population des partenariats seront à rechercher voir à consolider avec certaines institutions afin la population des quartiers puisse d'un service public de qualité ;

4. Une ville qui mesure ses achats

La commande publique poursuit sa transformation, sa mutation progressivement suite à la réforme de 2016. Les marchés ne se limitent pas à de la procédure, mais c'est un acte d'achat réfléchi. C'est une révolution lente, qui s'inscrit dans le processus de modernisation de l'administration.

- La stratégie du bon achat :

Le dialogue avec le monde économique, au travers du HCCP et de l'association SBA, a été riche au cours de l'année 2017. Ces instances de rencontre, permettant de centraliser les difficultés des filières professionnelles,

et de réfléchir à une action commune et concertée des décideurs publics, contribuent à de nouvelles perspectives de développement économique du territoire.

Les réunions mensuelles permettent de prendre connaissance des avancées, des initiatives et de fédérer l'ensemble des acteurs.

La Ville signera en 2018 sa seconde convention SBA, maintenant son engagement en faveur TPE/PME.

- **La dématérialisation des marchés**

La collectivité dispose d'un profil acheteur depuis de nombreuses années pour :

- permettre le retrait gratuit du dossier de consultation par les entreprises,
- permettre la remise de plis dématérialisés par les candidats.

5. Une ville sécurisée

Les modalités de mise en œuvre des missions de gardiennage des sites publics notamment vont devoir s'orienter vers un développement des nouvelles technologies (télésurveillance, vidéo-protection,...). Couplée à la mise en place d'une astreinte sécurité, cette orientation doit pouvoir permettre de véritables économies d'échelle et une efficacité accrue tout en assurant une couverture plus large des sites.

L'extension du dispositif de vidéo-protection urbaine devrait se poursuivre (objectif des 60 caméras en 2020) même si la question de la disparition des cofinancements de l'Etat se pose (FIPD) désormais.

6. Une ville dotée d'outils informatiques modernes

Comme en 2016 et 2017, l'année 2018 sera orientée vers la poursuite de la modernisation et l'appui aux services par le matériel et logiciel informatique et aussi par les actions suivantes :

➤ **La modernisation des outils et des moyens déployés dans les services de la ville :**

- Le développement et l'amélioration de l'offre des services en ligne du Portail Citoyen de la ville afin de :
 - Renforcer la proximité entre les citoyens, les élus et les services municipaux
 - Disposer d'outils d'aide à la décision pour le pilotage de la politique publique

➤ **La poursuite de l'accompagnement dans la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions afin de se mettre en conformité avec les exigences de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés) et pour protéger notre patrimoine informationnel.**

Les archives localisées au Bas de la Rivière

Afin de préserver dans de meilleures conditions les documents de la Collectivité qui ont une valeur légale ou historique, des moyens matériels ont été mis en place, tels qu'un atelier de numérisation, associé à du matériel de destruction afin de favoriser l'élimination de documents dont la conservation n'est pas nécessaire. Un logiciel de gestion électronique de documents permet le suivi et la recherche des dossiers archivés.

Le Pôle C.I poursuit le processus de la modernisation engagée depuis cinq ans. Ainsi il est possible de consulter en ligne les délibérations déjà numérisées de 2017 à 1957. Ce service est accessible aux usagers sur le site internet de la Ville. L'objectif de numérisation se poursuit et intégrera les délibérations depuis 1839.

C. Le nouveau Système d'Informations Géographiques (SIG)

L'exercice 2018 marquera par ailleurs la phase terminale de la mise en œuvre du nouveau Système d'Informations Géographiques (SIG), beaucoup plus **moderne et convivial**, et qui doit répondre aux attentes des utilisateurs de plus en plus nombreux en interne (280), voire même chez nos partenaires extérieurs. La mise à disposition pour les différentes directions, et la formation associée, seront assurées progressivement tout au long de cette année par la dynamique équipe de la cellule SIG, en passe de réussir ce délicat mais passionnant challenge.

L'investissement, d'un montant de 174 000 €, est subventionné à 80% par le FEDER.

D. Une gestion des ressources humaines optimisée

L'efficacité de l'action publique repose sur l'implication, la motivation, le professionnalisme et la compétence de ses agents, autant d'éléments constitutifs de la « Ressource Humaine ». La fonction « R.H. » est ainsi appelée à participer au développement de la performance globale de l'organisation municipale au travers celle de son capital humain.

2018 est l'année au cours de laquelle, la direction des ressources humaines doit prendre un nouveau tournant et devenir l'instigateur d'une démarche de renouveau et de modernisation de l'administration dionysienne.

Au-delà d'une nécessaire gestion administrative du personnel, qui reste encore à parfaire, il s'agit de s'engager dans une véritable gestion qualitative de la richesse humaine et de donner à la fonction « personnel » une autre dimension en enrichissant la gestion traditionnelle du personnel essentiellement juridique et budgétaire pour aboutir à une politique de valorisation, capable de mobiliser en termes d'efficacité et de compétence.

La DRH doit ainsi contribuer au développement d'une gestion des ressources humaines moins tournée vers la gestion de procédures administratives que **vers la gestion des femmes et des hommes qui composent la fonction publique, de leurs compétences et de leurs projets.**

Cette évolution doit se faire dans un cadre parfaitement conforme aux principes qui fondent le statut général de la fonction publique.

Sur la base de ce cet engagement fort et affirmé, la politique de gestion des ressources humaines de la Ville mettra l'accent, en 2018, sur **les cinq orientations stratégiques** suivantes :

- **Améliorer la gestion administrative et statutaire du personnel**, ... pour satisfaire à nos obligations réglementaires de gestion des carrières et aux attentes de nos collègues
- **Concilier les besoins et les ressources actuelles et futures**, ... pour rendre un service public de qualité et gagner en efficacité
- **Motiver le personnel** car un bon professionnel, fut-il formé et compétent, n'est efficace au travail que s'il a un intérêt à l'être
- **Favoriser l'épanouissement**, le bien-être, la santé au travail et de manière générale, **la forme dans l'entreprise municipale**
- **Favoriser l'émergence d'une culture commune de management**, ... parce que l'efficacité et la motivation passe aussi et surtout par un encadrement adapté et formé à l'être

ANNEXE 1 : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'ANNEE 2018

Décret n°2016-841 du 24 juin 2016

« B.-Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

« 1° A la structure des effectifs ;

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177007b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

« 2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

« 3° A la durée effective du travail dans la commune.

« Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

1. La structure des effectifs

1.1. Effectif global par statut au 31.10.2017

Statut	Nombre d'agents
Titulaires/stagiaires	798
Contractuels intégrés	1659
Contractuels CDI	241
Contractuels CDD	31
Vacataires ou assimilés	37
Collaborateur de cabinet	5
Total	2 772

1.2. Evolution rétrospective et prévisionnelle des effectifs

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Effectif	3 006	2 914	2 772	2900	2900

La ville sera contrainte de pallier la baisse annoncée des contrats aidés en 2018 et 2019 par des recrutements nouveaux d'effectifs permanents.

2. Les dépenses de personnel

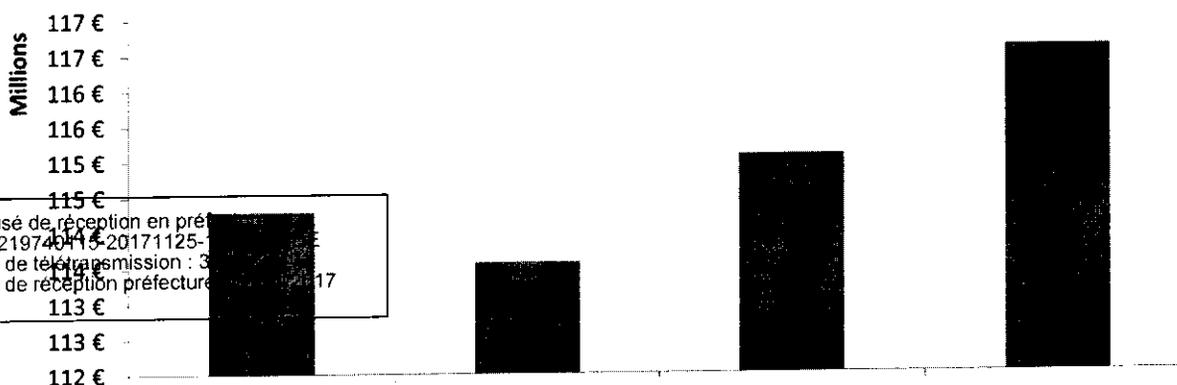
2.1. Evolution rétrospective et prévisionnelle des dépenses de personnel

Années	2015	2016	2017 Prévisionnel	2018 Prévisionnel
Dépenses de personnels chapitre 012	114 299 292 €	113 579 115 €	115 093 864 €	116 628 243 €

Les dépenses de personnel augmentent et s'expliquent par :

- La mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations retraites
- La mise en œuvre des mesures gouvernementales et notamment l'accord PPCR
- Le glissement vieillesse technicité
- La baisse des dotations de contrats aidés.

Dépenses de personnels chapitre 012



Accusé de réception en préfecture
974-219740415-20171125-
Date de télétransmission : 3
Date de réception préfecture : 17

2.2. Les nouvelles bonifications indiciaires

Années	Nombre agent	Coût
2015	366	636 497 €
2016	349	627 026 €
2017 - prévisions	329	604 816 €

2.3. Les heures supplémentaires rémunérées

2015		2016		2017 - prévisions		2018 - prévisions	
Volume Horaire	Coût	Volume Horaire	Coût	Volume Horaire	Coût	Volume Horaire	Coût
105 639	1 995 091 €	95 184	1 876 349 €	93 697	1 847 031 €	60 874	1 200 000 €

2.4. Les avantages en nature

Avantages en nature logement

Années	Nombre agent
2015	36
2016	35
2017	35

Avantages en nature véhicule

Années	Nombre agent
2015	0
2016	0
2017	0

Avantages en nature repas

Années	Nombre agent
2015	0
2016	0
2017	0

3. La durée effective de temps de travail

Quotité	Effectif
39h avec ARTT	242
35h	1945
Temps non complet	678
Total	2772

ANNEXE 2 : LES ORIENTATIONS EN MATIERE DE GESTION FINANCIERE POUR L'ANNEE 2018

Les orientations budgétaires 2018 traduisent et mettent en œuvre les engagements pris auprès des dionysiens afin d'assurer un développement humain et urbain harmonieux, cela malgré les difficultés nées de la crise.

La collectivité fait le choix de s'appuyer sur 3 principes forts :

- La maîtrise constante des dépenses de fonctionnement
- Le recours modéré à la fiscalité
- Le maintien de l'effort en matière d'investissement.

PPI - THEMATIQUES	2017	2018	2019	2020
GRANDS PROJETS	14 577	9 938	16 764	18 784
VOIRIE & DEPLACEMENT	9 351	9 029	9 344	8 544
CRECHES & ECOLES	5 450	6 333	9 655	11 675
ACQUISITIONS FONCIERES	1 800	5 869	10 408	8 582
ACTIONS CULTURELLES & SPORTIVES	4 116	5 421	8 901	4 485
CREATION & REHAB. BAT. COMMUNAUX	5 235	4 676	6 355	6 605
LOGEMENT & HABITAT	4 217	2 749	3 863	2 666
SCHEMA DIRECTEUR INFORMATIQUE	2 135	2 527	2 050	1 950
AFFAIRES GENERALES	2 203	2 506	1 715	1 915
ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS	900	2 235	2 985	4 385
ECLAIRAGES PUBLICS	1 390	1 420	1 365	1 365
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL	2 390	1 230	1 290	1 320
AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME	1 325	1 190	2 090	2 090
Total général	55 089	55 123	76 785	74 366

Programme d'Investissement Pluriannuel Budget Ville - Montant en K€

PPI EAU	2 017	2 018	2 019	2 020
RESSOURCES	625	1 257	2 209	2 371
TRAITEMENT	873	1 216	1 063	436
STOCKAGE	308	2 586	2 797	1 272
REFECTION SEUIL BELLEPIERRE	4 209	83	140	90
EXTENSION/RENOUVELLEMENT/RENFORCEMENT RESEAU	5 268	4 812	2 818	2 069
AUTRES	648	605	535	450
TOTAL	11 931	10 559	9 562	6 688

Programme d'Investissement Pluriannuel Budget Annexe de l'Eau- Montant en K€

Les perspectives

Les marges de manœuvre s'amenuisent, mais la Collectivité opère des choix stratégiques.

Tout d'abord, concernant les recettes fiscales, le renouvellement du partenariat avec les services de l'Etat permet de pérenniser la programmation de réunions trimestrielles afin de fiabiliser et dynamiser la matière imposable. Les recettes devraient cependant baisser légèrement.

Compte tenu du fait que les importations n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant 2008, il convient d'établir une prévision prudentielle pour les recettes de l'octroi de mer au titre de l'exercice 2017, L'octroi de mer attendu pour 2018 devrait être stable pour s'établir à 47 M€.

De ce fait, la collectivité entend conserver ses capacités d'investissement à un bon niveau.

Assurer les grands équilibres financiers

Une gestion communale efficace implique une maîtrise des grands équilibres financiers pour mener à bien les politiques publiques.

L'épargne est un élément déterminant dans le sens où elle peut participer au financement de nouveaux projets pour la Ville. Aussi, il est primordial de conforter l'épargne au moyen des autres ressources propres.

La capacité communale à emprunter doit être utilisée de manière appropriée pour financer le programme d'investissements et entreprendre les équipements pour Saint-Denis. Dans les développements qui suivent au chapitre des politiques publiques, les principales réalisations et grands aménagements sur les toutes prochaines années sont identifiés.

Développer une gestion active de la dette

La situation de la dette de la ville reste très satisfaisante, malgré un endettement croissant en raison d'un programme ambitieux d'investissements, la dette par habitant (998 €) est encore inférieure à la moyenne de la strate (1.191 €).

La part de dette à taux fixe est de 30 %, la dette à taux variables ou taux structurés (70%) reste sous surveillance.

Les taux payés par la Ville, tous types de taux confondus, sont significativement bas puisque le taux moyen est rendu à moins de 1.95% au titre de l'année 2017. L'ambition de la Ville est de maintenir pour l'année 2018 ce niveau de taux toujours inférieur à 2 %; au regard des anticipations et des évolutions observées sur le 1er semestre, cet objectif demeure réalisable.

Lors du budget 2018 qui sera examiné au prochain Conseil Municipal programmé en décembre prochain, il est prévu de maintenir l'endettement nouveau autour de 27 M€ pour un programme d'investissement estimé à 55 de M€ par an.

Les caractéristiques de la dette

Synthèse de la dette

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
143 442 991.38 €	1,95 %	12 ans et 11 mois	7 ans et 3 mois	42

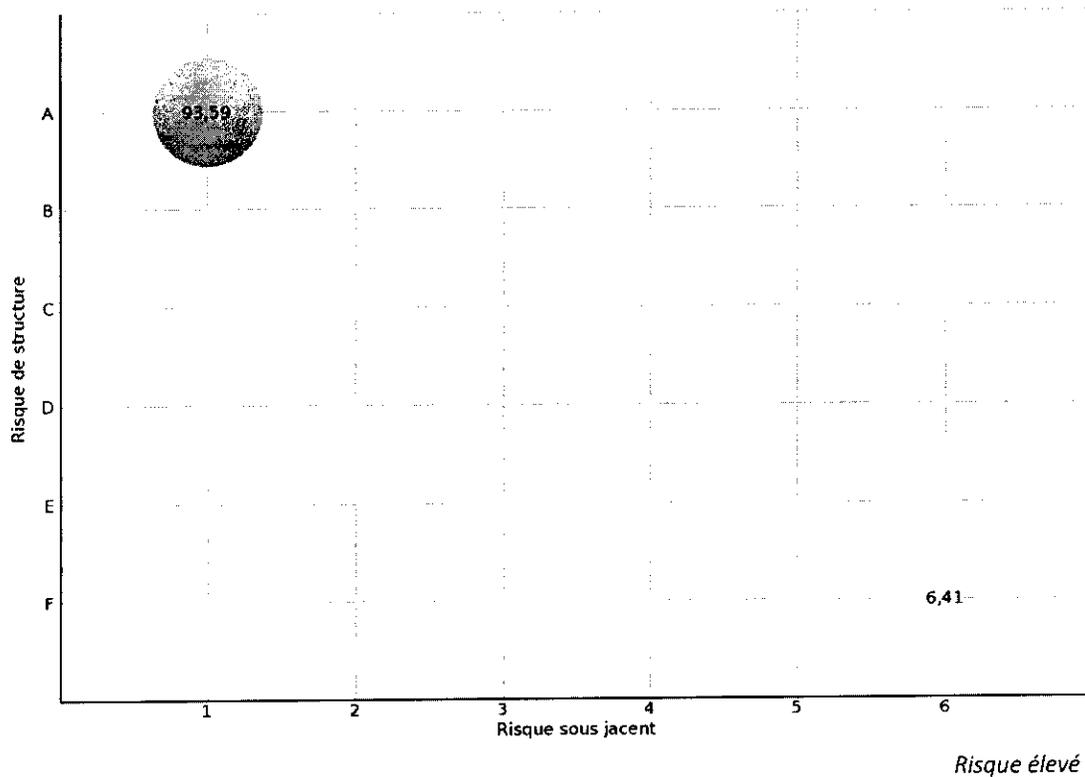
Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	42 266 034.98 €	29,47 %	2,66 %
Variable	46 170 061.53 €	32,19 %	1,01 %
Livret A	45 811 994.02 €	31,94 %	1,65 %
Barrière avec multiplicateur	7 644 900.85 €	5,33 %	4,89 %
Ecart d'inflation	1 550 000.00 €	1,08 %	4,56 %
Ensemble des risques	143 442 991.38 €	100,00 %	1,95 %

Dettes selon la charte de bonne conduite

Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



La gestion active de la dette implique un réaménagement ou des arbitrages tant sur le capital restant dû que sur les taux, la Ville s'appuiera tant sur les conseils de ses partenaires financiers que les prestataires spécialisés dans les risques de taux. La mise en œuvre du plan pluriannuel des investissements avec des fortes variations des flux de dépenses ou des subventions liées à ces projets nécessitera une gestion appropriée des mobilisations et remboursements des fonds revolving, pour les produits assortis de ces options soit une trentaine de millions d'euros.

La ville prospecte aussi les produits financiers destinés à des politiques publiques soutenues (croissance verte, réhabilitation thermique, transition énergétique) afin de capter des financements bonifiés en termes de frais financiers. Les prêts à taux zéro de la CDC, taux à faible marge auprès de la CDC et de l'AFD ainsi que les prêts à 20 ou 25 ans lorsque ceux-ci sont destinés à réaliser des équipements publics utilisables sur une durée longue représenteront un tiers des besoins en emprunts pour 2017 et 2018.

Cette politique d'emprunt devra conforter l'épargne nette pour la maintenir au-delà des 4 M€ l'an d'ici la fin du mandat actuel.

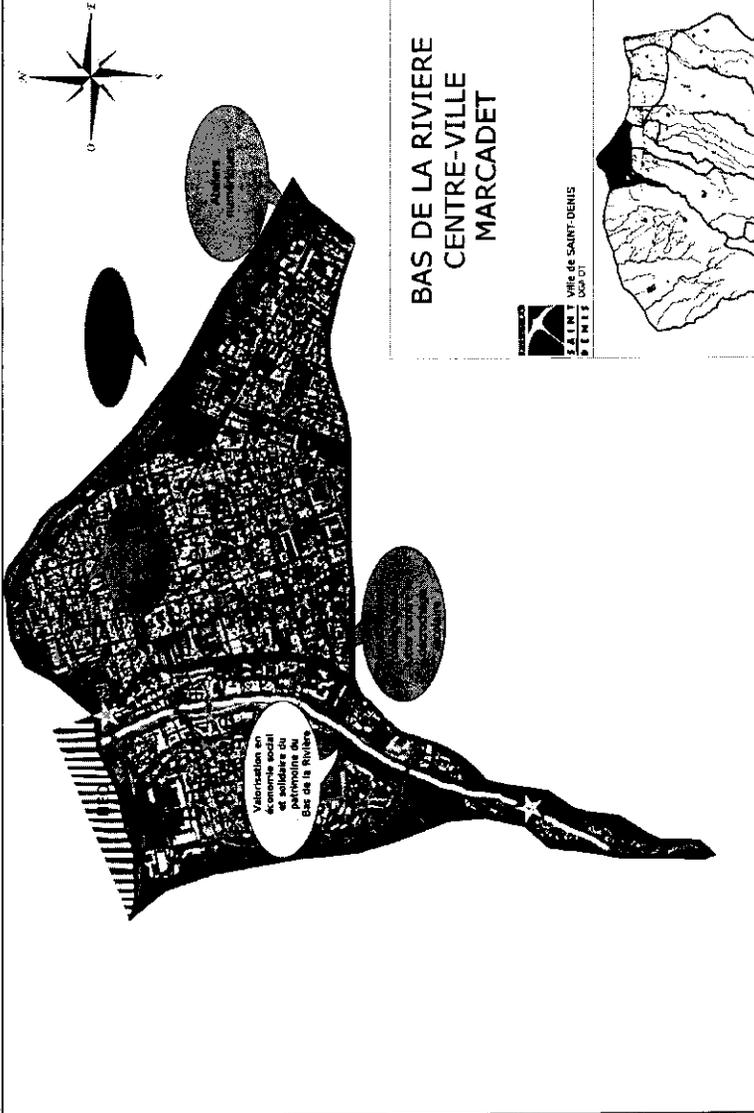
J'ai le plaisir d'annoncer aux dionysiens que la fiscalité locale ne sera pas augmentée pour 2018.

Un programme d'investissements ambitieux- dont vous avez vu dans les grands axes dans les paragraphes précédents - sera détaillé dans le projet de budget que vous allez examiner d'ici quelques semaines.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177007b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Signé électroniquement par :
Le Maire
29/11/2017

Gilbert ANNETTE



Contexte :

Le territoire projet Bas de la Rivière Centre Ville et Marcadet est un territoire des Bas de St Denis, constitué de 3 quartiers. Hétérogène, il se compose de 2 quartiers prioritaires, concentrant fragilités économiques et sociales, séparés par le centre ville, un des quartiers les plus favorisés de la commune en termes de revenus. Il est donc riche en diversité de populations, de paysages et de dynamiques.

Les opportunités de développement sont importantes sur ce territoire. Le centre ville et le Bas de la Rivière sont deux des quartiers les plus anciens de St Denis, et bénéficient d'une histoire industrielle et économique riche, ainsi que d'un patrimoine valorisé par l'AVAP (Aire de Valorisation de l'architecture et du Patrimoine). Marcadet bénéficie également d'une richesse architecturale patrimoniale, du fait de l'évolution urbanistique rapide de ce quartier semblant peu maîtrisée, richesse encore peu reconnue, mais à valoriser.

Ce territoire est en mutation et va connaître des transformations importantes au cours de la prochaine décennie du fait de grands projets : NEO, Quadrilatère Océan et PRUNEL. Les enjeux sont tournés vers les changements de repères des populations qui vont voir des parties de leurs quartiers transformées, l'arrivée de nouveaux habitants, qui vont également faire évoluer les dynamiques, et la participation des habitants à l'aménagement de leur territoire.

Orientations 2018 :

CITOYENNETE : être acteur des grands projets

Pour que les habitants puissent être acteurs des grands projets de leur territoire, il faut leur offrir la capacité d'action des habitants, soutenir la dynamique collective et sociale (conseils citoyens ou le labo des habitants, associations, etc.) et leur donner les outils nécessaires (financement, démarches, outils) avec les partenaires du territoire (mairies, syndicats, institutions, etc.) pour leur permettre de participer à la vie de leur quartier.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : Relooking et dynamisation du Centre Ville

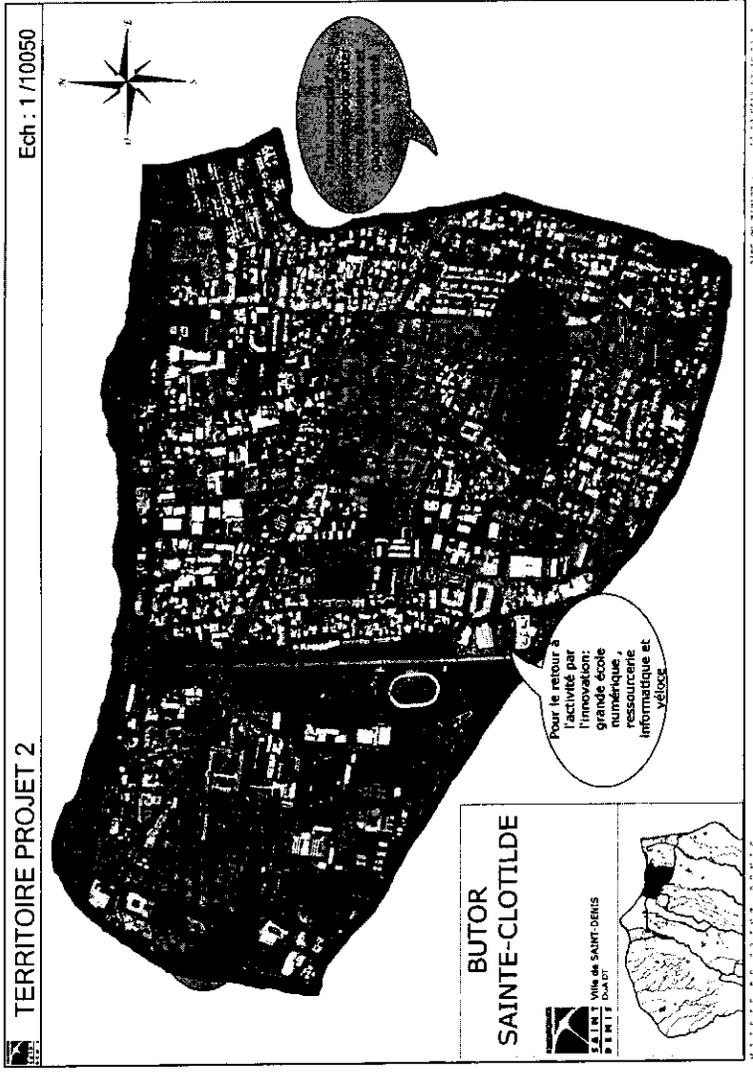
Le grand projet relooking du Centre-Ville va se poursuivre en 2018 en concertation avec les habitants et les commerçants (voirie, trottoirs, stationnement, embellissement). En 2018, 21 logements sociaux neufs seront proposés sur le Centre-Ville, dans le cadre du projet Espace Océan. L'action particulièrement active des écritains publics numériques sur le centre municipal de Marcadet en 2017 se poursuit sur les autres quartiers en 2018.

COHESION SOCIALE : Vivre ensemble dans la diversité / Réussite scolaire

Les stratégies à mettre en œuvre sur ce territoire seront axées sur le dialogue interculturel et une ouverture multiculturelle. En effet, sur ce territoire des populations diverses cohabitent. Des ateliers de valeurs pour favoriser le vivre ensemble seront mis en place avec les associations et institutions. Le pôle intégration pourra être un levier important sur ce territoire. Un travail important est nécessaire dans la lutte contre le décrochage scolaire. L'approche choisie sera celle de cibler les élèves à risque, et des écoles du réseau, et de développer des actions intra et extra scolaires afin d'établir des liens entre les établissements scolaires et leur quartier. Les ateliers se feront de façon à favoriser l'implication des familles dans le parcours éducatif de leurs enfants.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : La valorisation du patrimoine vecteur de création d'activité et d'emploi

La découverte, la connaissance et la valorisation du patrimoine des quartiers, des arts et de la culture pour les habitants, avec les associations, deviendront vecteurs de développement personnel et collectif. De même que des ateliers pourront favoriser le parcours d'insertion et encourager la prise d'initiative des enfants et jeunes. Ce patrimoine commun aux trois quartiers peut être le support d'un projet économique dont les habitants doivent pouvoir profiter via l'insertion ou via la mise en réseau d'activités individuelles.



Ech : 1 /10050

TERRITOIRE PROJET 2

Contexte :

Un des plus peuplés des territoires de la ville de Saint Denis avec 12.6 % de la population et un taux de 52 % de mineurs vulnérables sur le plan socio-éducatif présente des micro quartiers qui se referment sur eux-mêmes et qui ne s'associent pas dans l'organisation des fêtes et actions.

Ce territoire dispose d'une offre culturelle et sportive importante au travers de la Cité des Arts, la Fabrik et le complexe sportif de Champs Fleuri, ainsi que Aquanord. Ces équipements qui rayonnent sur l'ensemble de la Ville ne sont cependant pas toujours appropriés par le quartier. Il manque cependant des petites structures culturelles (bibliothèque, salle de fête,...).

Au-delà de ces espaces, de par son urbanisation rapide, le quartier ne compte pas de réelle centralité et peu d'espace public permettant de se retrouver pour développer le vivre ensemble.

Le quartier dispose également d'une zone économique importante à l'échelle de la Commune ou plus. Cependant là encore le lien entre ce monde économique et les habitants en recherche d'emploi reste encore à développer.

Orientations 2018 :

COHESION SOCIALE : renforcer le tissu associatif de proximité pour lutter contre l'isolement et gagner en sécurité

- *En renforçant l'action associative de proximité, on améliore la vie sociale et culturelle des quartiers. Les associations de proximité deviennent des porte-parole des habitants. Leur rôle est alors d'intervenir dans la chaîne de prévention en devenant des acteurs de la veille éducative sur le quartier améliorant la tranquillité, le sentiment de sécurité.
- *En levant les freins d'accès à la culture et aux sports, Notre priorité sera de lutter contre l'isolement et favoriser la cohésion sociale
- *Le quartier d'innovation permettra d'installer des jardins pédagogiques dans les écoles

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : priorité donnée aux aînés

- *Une tendance perceptible sur le quartier est le vieillissement de la population. La réflexion se pose actuellement sur des propositions pour travailler à un mieux vivre pour nos aînés (logement, déplacement, activité, accompagnement). En 2018, un centre inter-générationnel de quartier s'installera à Sainte Clotilde.
- * en 2018, 361 logements sociaux neufs dans 7 opérations seront livrés. Un travail important devra être réalisé pour accueillir cette population nouvelle et garantir le vivre ensemble.

CITOYENNETE : le forum citoyen d'expression libre

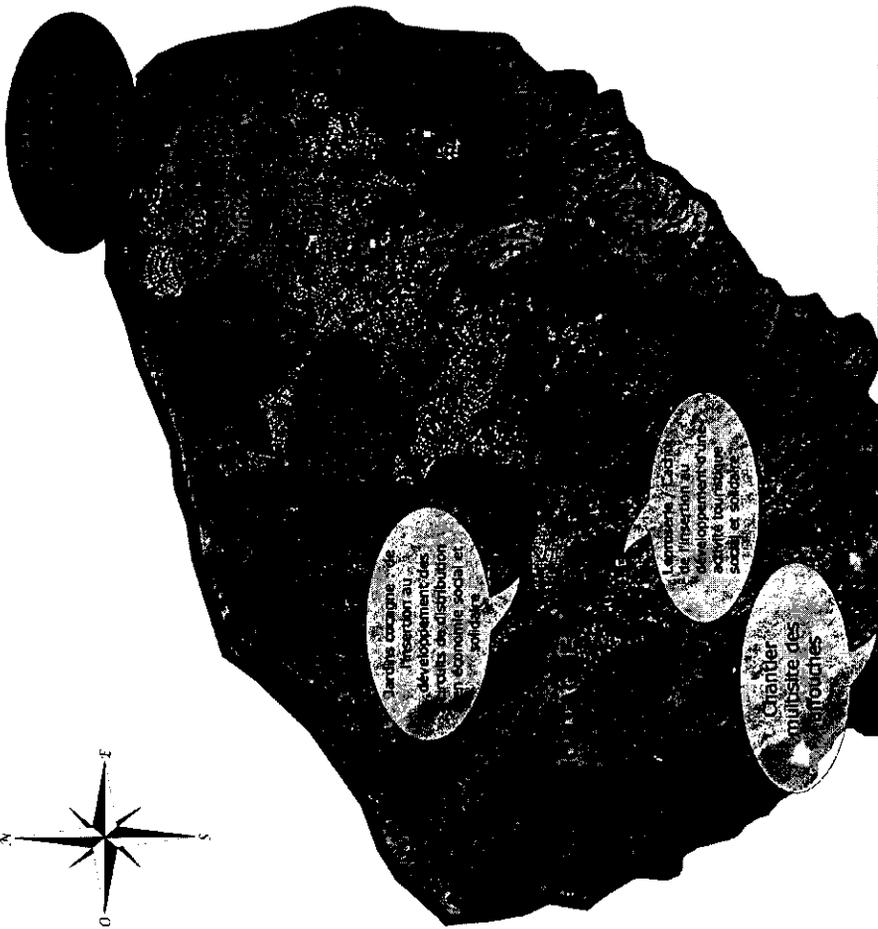
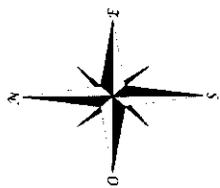
Le forum principal est le forum citoyen d'expression libre que tous les habitants du quartier ont le droit de participer. Ce forum est organisé dans le cadre de la semaine de la citoyenneté et permet de discuter des enjeux du quartier et de la ville.

En 2018, la municipalité va mettre en place des ateliers de concertation avec les habitants du quartier pour leur permettre de s'exprimer sur les enjeux du territoire.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : miser sur l'innovation pour proposer des pistes

Les chantiers d'insertion orientés numérique, déplacement propre, ressourceurcie, sont positionnés sur Sainte Clotilde. Ces projets permanents sont complétés par des projets de formation tels que la Grande Ecole du Numérique ou les Adaptations Professionnelles métiers de la culture (Cité des Arts / Fabrik) pour préparer des personnes très éloignées de l'emploi à développer des compétences très demandées sur le marché de l'emploi ou à créer leur activité.

Ces projets devenus pérennes doivent constituer le terreau du développement de l'économie sociale et solidaire sur ce grand territoire sinistré par le chômage.



LA MONTAGNE



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177007b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception en préfecture : 30/11/2017

Contexte :

La Montagne est un territoire des Hauts, rural mais en phase de développement avec une offre de logement qui se diversifie et génère de la mixité sociale qui doit être accompagnée. Le désenclavement par le téléphérique devrait accentuer ce phénomène, notamment à la Montagne 8eme.

Malgré ce développement de nombreux micro quartiers de la Montagne souffrent d'isolement, de pauvreté et de chômage. Un enjeu important est donc de créer du lien social en s'appuyant sur les associations et les institutions partenaires. La création d'activité est un enjeu fort de St Bernard.

Orientations 2018 :

CITOYENNETE : préparer l'arrivée du téléphérique

Avec l'arrivée du futur transport par câble ce nouveau point d'accès alternatif et innovant au territoire nous ouvre un potentiel de dynamisme touristique sans précédent. Ce qui propulsera notre tissu économique.

Les Conseils d'élus sont donc de proposition pour mieux équiper et intégrer au territoire plus étirement tous les habitants sont consultés sur la proposition.

COHESION SOCIALE : Ouverture du Centre Social du Ruisseau Blanc

Pour l'année 2018, nous souhaitons améliorer la vie sociale et culturelle à la Montagne.

*l'accompagnement de la Ville doit renforcer la dynamique associative et la lutte contre l'isolement. A la croisée des deux quartiers, le futur centre social (d'un coût de 829 K€) sur Ruisseau-Blanc (ex maison Thiong-Song) sera opérationnel au 2ème semestre 2018. Il s'agira d'encourager et de valoriser le bénévolat et l'intégration des habitants autour de ce projet. Un volet intergénérationnel sera à travailler avec la population.

*Nous allons ainsi favoriser les relations inter-association et dans la même dynamique, valoriser l'identité du quartier dans la perspective d'une identité globale de la ville. Cela consistera à lever les freins d'accès à la culture, au sport, pour l'ensemble du territoire.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : compléter les équipements progressivement avec l'usager

*le cœur de vie de Ruisseau Blanc progressivement aménagé par les chantiers d'insertion année après année, sera complété en 2018 par une aire de jeux

* La Mairie Annexe du 8eme sera rénovée afin d'être accessible à tous

*51 logements sociaux nouveaux viendront compléter l'offre existante sur la Montagne

*l'amélioration du cadre de vie passera par celle de l'attractivité des résidences et des quartiers. Nous allons entamer des projets avec les habitants sur la création de jardin en bas d'immeuble ou au cœur des résidences

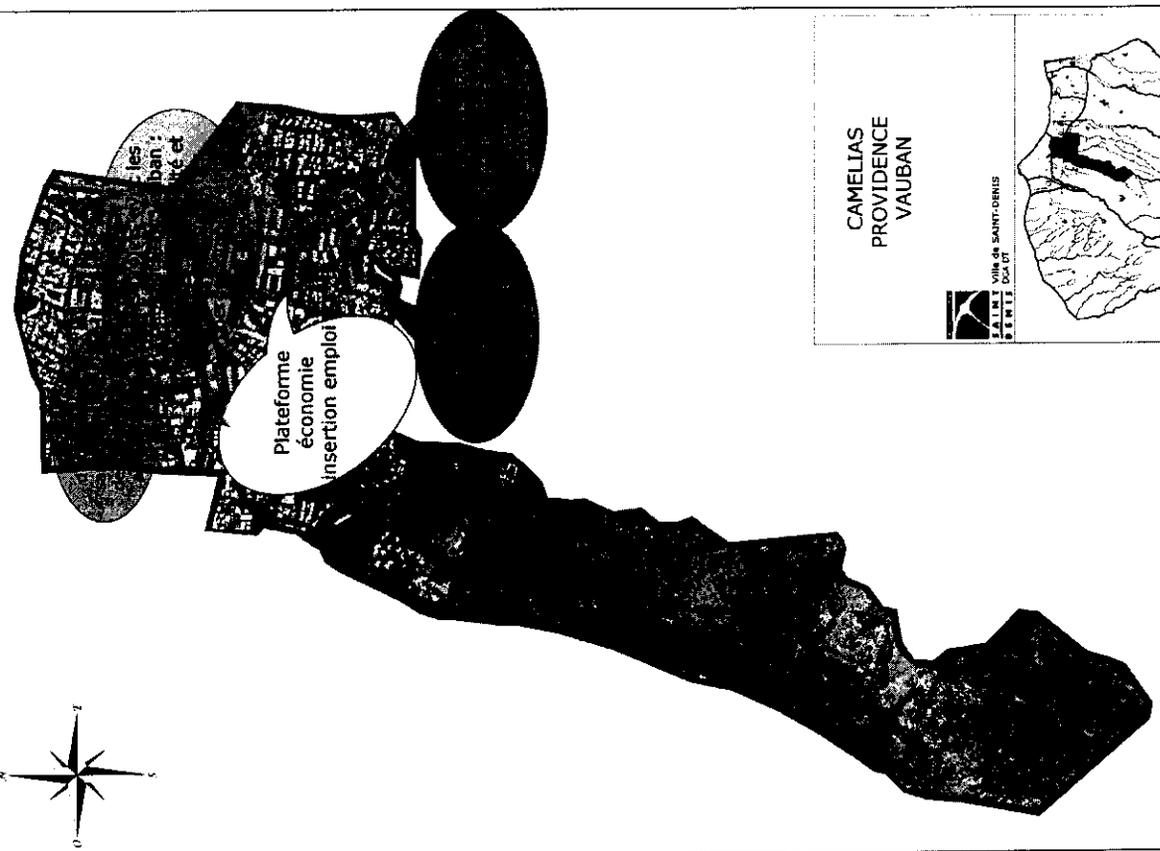
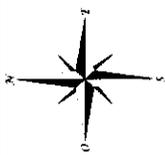
EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : du chantier d'insertion au projet économique

*Nous allons favoriser les parcours professionnels par des journées de rencontre avec le Pôle Emploi ; la Mission local Nord ; les artisans du territoire

*Notre territoire est exceptionnel en termes de patrimoine : sentier Moulin Cader, Léproserie de St Bernard, cachots, domaine des Affouches et bien entendu les forêts. Par conséquent, le tissu associatif du territoire souhaite faire émerger avec les bénéficiaires de l'ACI des cachots un concept touristique/patrimoine en lien avec la ville sur le territoire.

*de la même façon, de l'ACI des Jardins de Cocagne émerge une réelle dynamique économique avec la construction des circuits courts de commercialisation et un travail autour de la biodiversité avec le Parc National

* Enfin, après l'ouverture des éco box de Ruisseau Blanc, ce sont ceux de St Bernard qui ouvriront en 2018.



CAMELIAS
PROVIDENCE
VAUBAN



Contexte :

Ce territoire à la particularité d'être concerné par le PRU des Camélias qui se termine et le nouveau PRUNEL. C'est un donc un territoire qui connaît de profondes mutations de son environnement dans son environnement et son cadre de vie. Avec un fort taux de chômage des jeunes de moins de 24 ans, le territoire présente des vulnérabilités. Cette population devra être accompagnée pour accueillir les nouvelles populations et usages de l'espace publics que les 2 PRU vont engendrer à moyen terme.

Orientations pour 2018 :

CITOYENNETE : d'un PRU à l'autre : la participation du citoyen dans la vie des grands projets

* Dans le cadre du projet PRUNEL la consultation citoyenne a une large part. Déjà ébauchés en 2016 cette participation des habitants à la construction du projet débutera dès 2018.

Avec la mise en réalisation des grands équipements la population va participer à la mise en fonctionnement de structures nouvelles.

Au-delà de la réalisation des grands équipements la population va participer à la mise en fonctionnement de structures nouvelles.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : des projets qui préparent PRUNEL

Dès 2018 le périmètre PRUNEL verra apparaître des projets d'amélioration du cadre de vie avec les habitants :

* Un chantier d'insertion viendra aménager les berges du Sud Vauban depuis l'école jusqu'au Bd Sud

* Deux projets d'aires de convivialité (l'un rue Bois de Néfies, l'autre à proximité de l'école Bourvet) verront le jour en 2018. Au terme de la consultation citoyenne menée en 2017 sur chacun d'eux, l'un des projets a été amendé et deviendra un jardin de plantes aromatiques et médicinales. (3000€ + cofinancement de la DDU dans le cadre du Contrat de Ville)

Par ailleurs, 44 logements sociaux seront livrés sur les Camélias, dans le cadre du PRU1

Enfin, un travail sur l'environnement est largement mené au sein des quartiers impliquant les habitants et plus particulièrement les jeunes.

COHESION SOCIALE : école et santé : des priorités de ce quartier prioritaire

* Rendre l'école bienveillante en favorisant le respect des personnes et en permettant à tous les élèves d'avoir un rôle positif et pertinent au sein de l'école constituent une priorité : des ateliers autour de la parentalité, des cafés parents, la création d'outil favorisant le lien parent/enseignant/enfant sont menés dans toutes les écoles du territoire

* Prévention santé : Des actions pour lutter contre les addictions sont mises en place de manière régulière pour favoriser et accompagner les projets d'éducation à la santé au sens large et en direction de tous. De même, et après avoir effectué un travail avec les écoles sur le « bien manger », nous souhaitons renforcer les capacités d'action des habitants en les impliquant dans la réalisation d'aires d'équilibre sur le secteur. Nous susciterons la créativité et l'innovation et l'éducation à travers la réalisation et l'entretien de jardins partagés.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION :

Plateforme économie emploi et Maison de Service

* la plateforme économie, emploi et insertion doit se consolider en 2018 sur les Camélias.

* l'économie est un axe fort du projet PRUNEL, porté par la CINOR, les réflexions autour d'un centre d'affaire devront intégrer les problématiques socio-économiques du quartier.

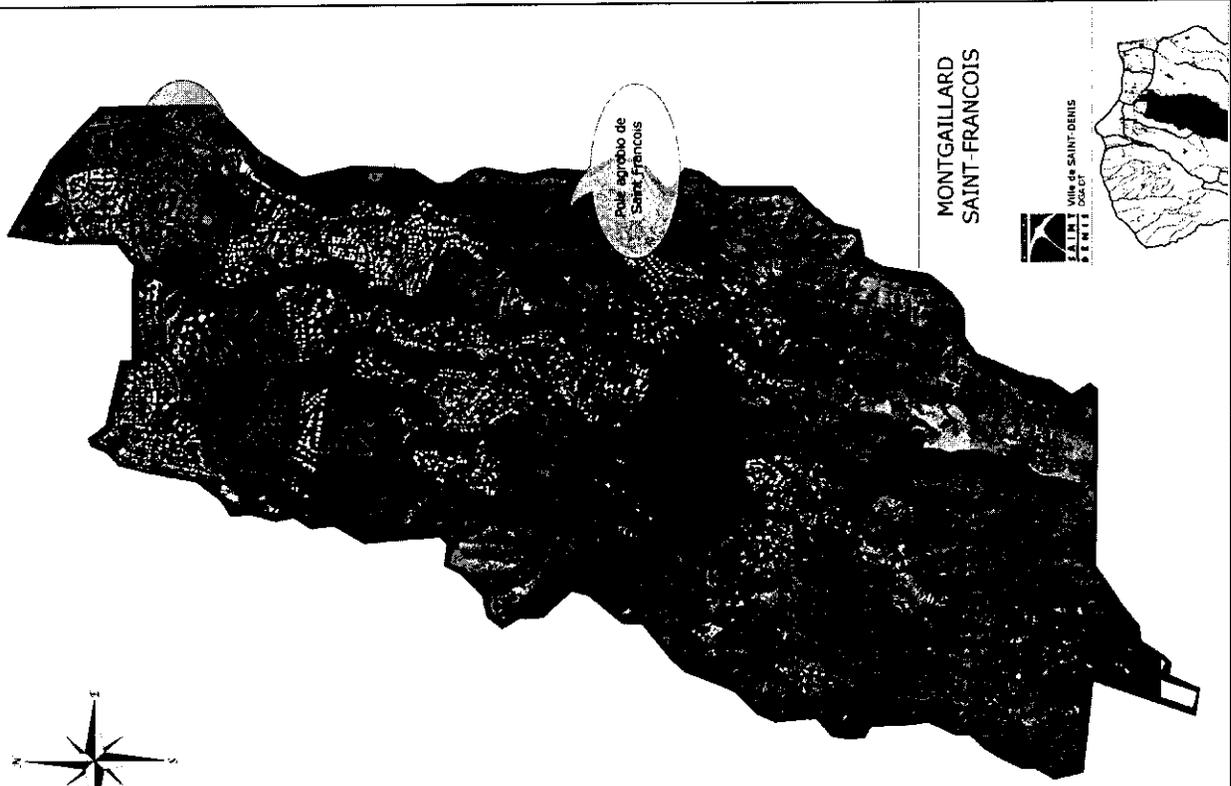
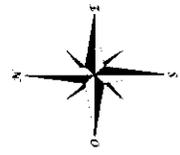
000 108

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177007b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

MAIRIE DE SAINT-DENIS - 177, rue de la République - 97400 SAINT-DENIS

TERRITOIRE PROJET 6

Ech : 1 / 20750



MONTGAILLARD
SAINT-FRANÇOIS



Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20171125-177007b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017

Perchée sur les hauteurs de Saint Denis, Saint François a des allures de quartier lointan et où certaines traditions demeurent et font le charme du secteur. Réveillé depuis quelques années par une politique de désenclavement, la dynamique est de renforcer les initiatives existantes pour assurer aux habitants une meilleure qualité de vie. L'enjeu est de faire de saint François un village dynamique, culturel et sportif, tranquille, propre, éducatif et qui garde son identité des hauts. L'autre axe de développement du territoire est la tranquillité, la sécurité, la prévention pour que le quartier et les zones de loisir deviennent un lieu agréable où il fait bon vivre. Montgaillard est un quartier en pleine urbanisation. Elle accueillera encore 92 nouveaux logements en 2018 et autant de nouvelles familles. L'enjeu est de réussir l'adaptation du cadre de vie à ces mutations et l'intégration des populations. Le cœur vert familial et la médiathèque sont des atouts forts pour relever ce défi.

CITOYENNETE

2018 sera une année de travail avec les jeunes pour les amener à devenir les forces du quartier et à contribuer au développement des actions autour de la jeunesse. L'espace jeunesse en sera une concrétisation.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE

2018 marquera la réouverture de la Médiathèque François Mitterrand avec définition d'un nouveau projet d'établissement (amélioration de l'accueil, du service rendu, etc.)

Sur Montgaillard le travail sur la centralité. La stratégie amont doit être pensée avec tous les acteurs impactés par ce projet afin de ce projet centralité une réussite ce qui sera gagné si l'implication et la participation des habitants est forte.

COHESION SOCIALE

Améliorer la vie sociale et culturelle est la priorité du territoire.

Pour cela, le travail d'accompagnement, de soutien, d'encadrement auprès des associations continue en privilégiant le regroupement collectif et la mise en place d'actions d'animation.

L'objectif est d'encourager le bénévolat et de renforcer les capacités des actions du tissu associatif.

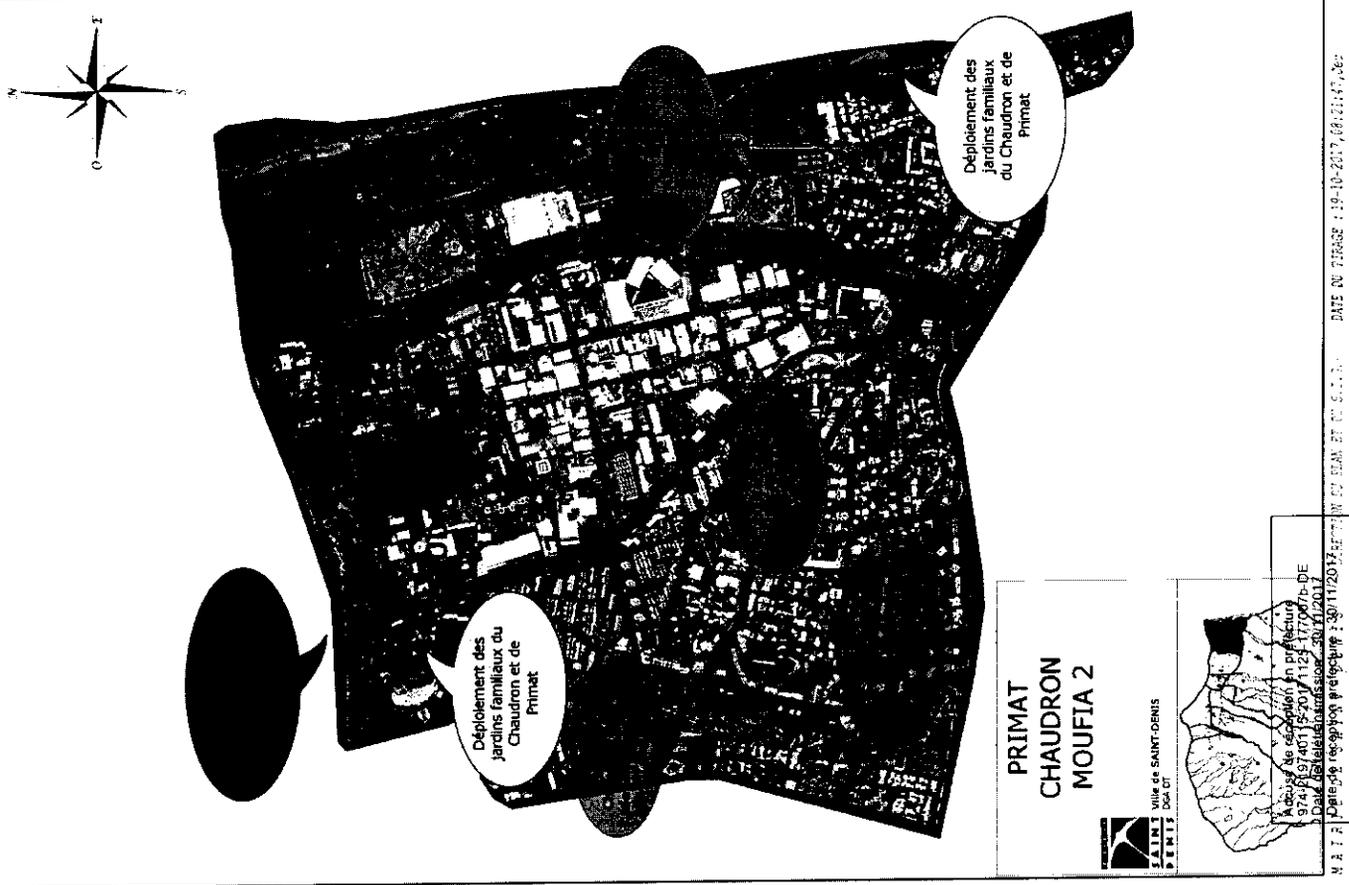
Pour cela, les actions culturelles, sportives et éducatives doivent continuer à être développées pour favoriser l'épanouissement des habitants et leur permettre de se sentir bien et être acteur dans leur quartier.

En tant que membre de la Copropriété de plus de 55 ans, et garante de la cohésion sociale sur son territoire, la Ville entend initier les démarches concrètes permettant aussi bien d'affiner la connaissance sur les difficultés que concerner ce groupe d'habitation et leur cause, que de proposer les solutions incitatives ou coercitives les plus adaptées. En ce sens, les démarches en cours, menées avec l'ANAH, seront poursuivies pour ~~aboutir~~ **aboutir** sur les démarches pré-opérationnelles d'une opération programmée d'amélioration de l'Habitat. Il sur celles nécessaires pour la mise en ~~œuvre~~ **œuvre** l'opération d'aménagement plus globale.

EMPLOI, ECONOMIE LOCAL

Pour mettre l'accent sur le patrimoine, les valeurs et traditions lointan, des actions culturelles telles que la valorisation du Raidillon et le savoir-faire des hauts seront mis en œuvre. Cela permettra de redonner une image sur l'identité du quartier et donner la place aux artisans du quartier pour les inciter à créer des initiatives économiques.

Le pôle agrobiologique de Saint-François vise à assurer le développement de ces quartiers des hauts, en associant la protection et la restauration des espaces naturels, le développement agricole biologique et le soutien socio-économique de jeunes en difficultés en favorisant leur insertion par des formations adaptées. La contractualisation portant cofinancement de l'Etat au titre du Fond exceptionnel d'investissement (FEI) pour 2 M€ devant intervenir prochainement, la Ville s'attachera en 2018 à appuyer l'opérateur (consolidation du volet économique, volet partenarial, etc.). Des premiers aménagements sur les terrains concernés (ancien école PK9 et chemin Cayenne les Hauts) verront le jour.



**PRIMAT
CHAUDRON
MOUFIA 2**

MAIRIE DE SAINT-DENIS
DOROT

À ce jour, le dossier est en préfecture
074 61 97 401 / 07 41 15 17 00 / 7-DE
Date de la dernière transmission : 30/11/2017

M. B. P. A. Paris - Direction de l'équipement : 30/11/2017
DATE DE RÉVISION : 19-10-2017 16:01:57, 265

Le territoire projet regroupe trois quartiers prioritaires de la politique de la ville: Primat, Moufia2 et Chaudron. Malgré une dynamique démographique décroissante. Il est connu pour sa forte densité de population 3770 hab/km2 et une mixité sociale moins prononcée parmi l'ensemble des quartiers de la Ville. Ces quartiers possèdent une forte concentration de personnes au chômage. Ce territoire est bien équipé en plateaux sportifs, en desserte en transport en commun, en matière de services et commerces Malgré un tissu associatif important, peu d'activités structurées sont en proposition pour la grande partie de la population.

Primat s'organise autour d'un tissu économique important enter la zone industrielle et l'Avenue Leconte de Lisle, ce qui contraste avec le fort taux de chômage du secteur. Le **Moufia 2**, se compose de deux sous quartiers populaires la cité de Père Lafosse et Eudoxie Nongé. Souvent défini comme laissés à l'abandon par les habitants eux même, l'enjeu est de recréer le dialogue et d'encourager les dynamiques citoyennes. Le **Chaudron**, s'organise en plusieurs sous secteurs, certain vivant plutôt bien (cité Michel Debredé, Mi Prix, Bas du Chaudron, Calebassiers), et d'autre tiraillés entre les générations (cité Cowboy, cité hyacinthe, Cité Carambole, Roger Payet, Claude Monet...) les jeunes souhaitent de l'activité d'expression, économique et la population vieillissante qui recherche une tranquillité de vie.

Orientations 2018 :

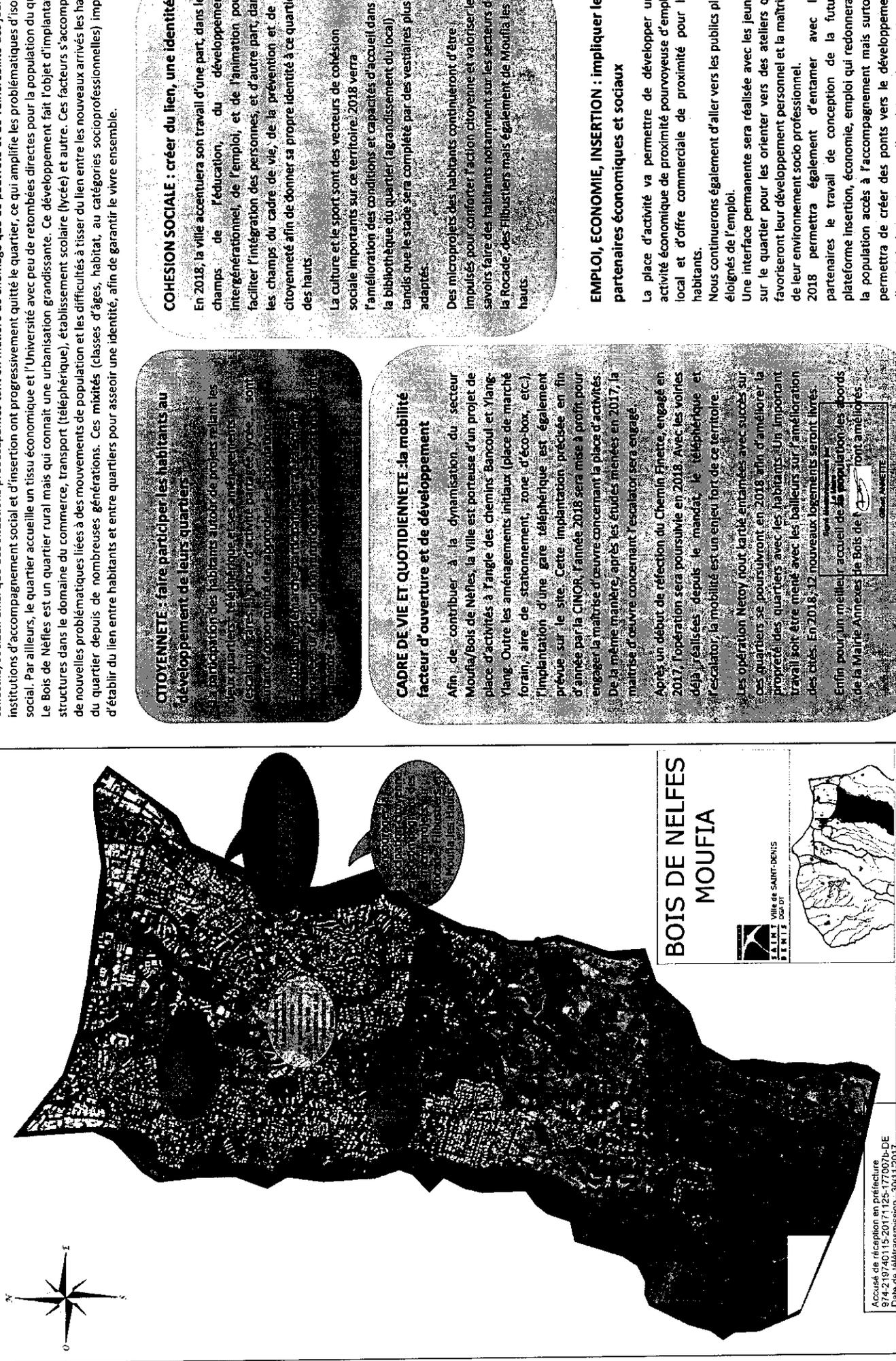
CITOYENNETÉ : les caravanes citoyennes
La perspective 2018 est que les instances de participation que sont les conseils citoyens et de secteur soient le reflet de la volonté d'implication des habitants. Le déploiement de la Caravane Citoyenne en 2018 permettra de mettre à jour les besoins des habitants au plus proche de leur domicile. Sur le terrain, au pied des résidences, les habitants pourront :

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETÉ : les jardins familiaux
marquent tout le territoire
Dans la logique d'une dynamisation de la vie associative, il est notamment prévu en 2018 d'achever la réhabilitation de la MDQ (40 K€), ainsi que d'aménager un bloc vestiaires/sanitaires pour les besoins du club de handball de Primat (35 K). 61 nouveaux logements seront proposés au Chaudron. La maîtrise d'ouvrage se poursuit sur les futurs gymnase (Ville) et médiathèque (CINOR) du Chaudron.
Le travail autour des jardins potagers de Primat (formation AB, échanges de pratiques, dégustations, récoltes) crée de la cohésion et de la transmission entre les habitants.

Au Chaudron, la réalisation de jardins familiaux sur le site de l'ancien zoo est bien engagée. Outre la vocation sociale du projet, l'approche endogène et le développement durable guident le projet. Après une première tranche d'une centaine de parcelles réalisée fin 2016 très largement appropriée depuis par les jardiniers, une seconde tranche est en cours d'aménagement. En 2018, les investissements complémentaires (réfection des bassins (du dôme, etc.) préfigureront des autres fonctionnalités (agriculture, jardin créole, etc.) de cet ambitieux projet. Au Moufia 2, les jardins du père Lafosse mis en place en 2017 par un chantier d'insertion seront appropriés par les habitants.
En fin 2018, la coordination des bailleurs sociaux, les services de la ville, l'intercommunalité, les associations thématiques ou de quartiers... pour la gestion des déchets apportera cohérence d'intervention et résultats.

COHESION SOCIALE : Animer via la MAIL du Chaudron et Accompagner pour une tranquillité publique
Prevention : Sur le quartier plusieurs faits traduisent un mal être social : les incendies, les conflits de groupes, les dégradations de biens publics, la consommation de plus en plus jeunes de l'alcool, zamaï, cachets, et autres... Il y a un besoin de professionnels en prévention aux plus proches des publics à risques. Cela doit être pris en compte dans le cadre de la création d'un dialogue pour comprendre les intentions des personnes. L'enjeu de l'année 2018 est de déployer des professionnels, à informer, orienter, animer et accompagner ces publics en pertes de repères.
Action associative : Des initiatives seront engagées pour renforcer la dynamique et l'efficacité de l'action associative. Apprendre à travailler de concert, faire la valorisation des projets développés, mettre en lumière les innovations et le développement, sont les objectifs opérationnels à atteindre. Afin de lutter contre l'isolement des plus démunis des actions d'échanges culturels et intergénérationnels seront mises en place.
Concernant le sport et la culture, le territoire bénéficie d'une bonne dynamique associative mais a besoin d'être renforcé en compétences. Les actions culturelles mises en place sont des leviers pour travailler sur la mémoire du quartier et le patrimoine. Des interventions sont prévues avec les écoles Michel Debredé, des Badamiers et Damase Legros.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : remobiliser les individus, associer le monde économique local et faire émerger des initiatives d'économies circulaires
En 2018, la coordination gestion des déchets amène à soutenir les filières d'économie circulaires en émergence. Pour développer ces activités des éco box seront proposés à côté de Damase Legros, vitrines des ateliers présents dans le bâtiment.
Pour l'insertion professionnelle l'équipe territoriale travaille en lien avec des associations de quartier sur l'accompagnement global des personnes sans emploi. L'équipe implique par ailleurs les entreprises implantées sur le territoire et les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion tels que la nouvelle agence pôle.



**BOIS DE NELFES
MOUFIA**

Ville de SAINT-DENIS
BOIS DE N

OTOYENNETE : faire participer les habitants au développement de leurs quartiers

La participation des habitants autour de projets reliant les quartiers, tels que les aménagements (escalator, aire de jeux, espace d'activités par exemple) sont favorables à la mise en œuvre de projets de développement urbain.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETE : la mobilité facteur d'ouverture et de développement

Afin de contribuer à la dynamisation du secteur Moufia/Bois de Nelfes, la Ville est porteuse d'un projet de place d'activités à l'angle des chemins Bancoul et Yang Yang. Outre les aménagements initiaux (place de marché forain, aire de stationnement, zone d'éco-box, etc.), l'implémentation d'une gare téléphonique est également prévue sur le site. Cette implantation précisée en fin d'année par la CINOR, l'année 2018 sera mise à profit pour engager la maîtrise d'œuvre concernant la place d'activités. De la même manière, après les études menées en 2017, la maîtrise d'œuvre concernant l'escalator sera engagée.

Après un début de réflexion du Chemin Finestre, engagé en 2017, l'opération sera poursuivie en 2018. Avec les voiries déjà réalisées, depuis le mandat, le téléphonique et l'escalator, la mobilité est un enjeu fort de ce territoire.

Les opérations Nefey tout quartier entamées avec succès sur ces quartiers se poursuivront en 2018 afin d'améliorer la proximité des quartiers avec les habitants. Un important travail doit être mené avec les bailleurs sur l'amélioration des sites. En 2018, 12 nouveaux logements seront livrés.

Enfin pour un meilleur accueil de la population, les abords de la Mairie Amireux de Bois de Nelfes ont été améliorés.

COHESION SOCIALE : créer du lien, une identité

En 2018, la ville accentuera son travail d'une part, dans les champs de l'éducation, du développement intergénérationnel, de l'emploi, et de l'animation pour faciliter l'intégration des personnes, et d'autre part, dans les champs du cadre de vie, de la prévention et de la citoyenneté afin de donner sa propre identité à ce quartier des Hauts.

La culture et le sport sont des vecteurs de cohésion sociale importants sur ce territoire. 2018 verra l'amélioration des conditions et capacités d'accueil dans la bibliothèque du quartier (agrandissement du local) tandis que le stade sera complété par des vestiaires plus adaptés.

Des microprojets des habitants continueront d'être impulsés pour conforter l'action citoyenne et valoriser les savoirs faire des habitants notamment sur les secteurs de la Rocade des Filbustiers mais également de Moufia les Hauts.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION : impliquer les partenaires économiques et sociaux

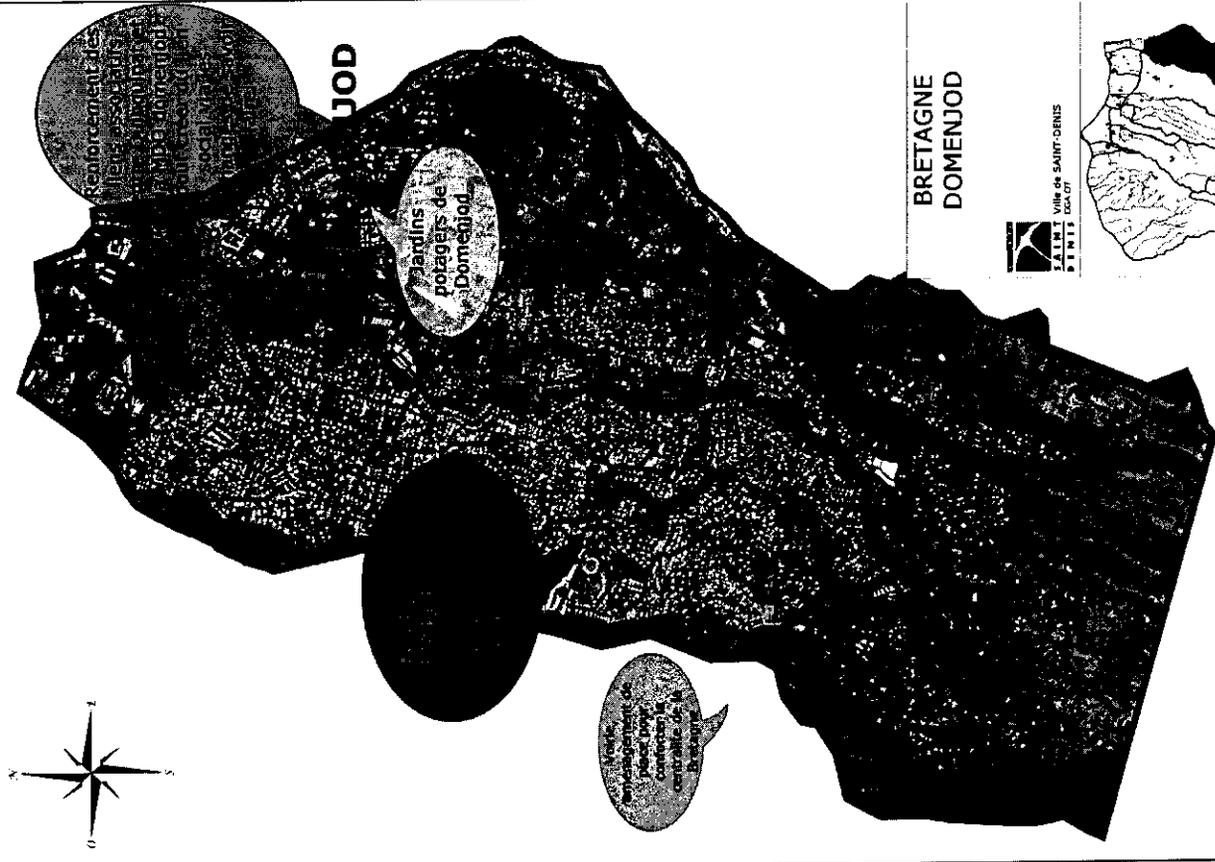
La place d'activité va permettre de développer une activité économique de proximité pourvoyeuse d'emploi local et d'offre commerciale de proximité pour les habitants.

Nous continuerons également d'aller vers les publics plus éloignés de l'emploi.

Une interface permanente sera réalisée avec les jeunes sur le quartier pour les orienter vers des ateliers qui favoriseront leur développement personnel et la maîtrise de leur environnement socio professionnel.

2018 permettra également d'entamer avec les partenaires le travail de conception de la future plateforme Insertion, économie, emploi qui redonnera à la population accès à l'accompagnement mais surtout permettra de créer des ponts vers le développement d'activités économiques et d'emplois sur le territoire.

000111



Contexte :

Le territoire de l'Est de la Ville est composé de quartiers contrastés partageant une histoire rurale encore vive. Domenjod est un quartier des écarts semi rural - semi urbain qui souffre de l'éloignement des équipements culturels, sportifs et administratifs de la ville. Le quartier se situe dans la géographie prioritaire. 30 % des enfants sont vulnérables sur le plan socio professionnel et le quartier souffre d'un fort taux de chômage. L'urbanisation de la Bretagne, quartier résidentiel de la Ville, se lit dans son aménagement qui va de la technopole, acteur majeur de l'innovation économique à Bellevue, quartier rural isolé en passant par Bois Rouge, marqué par l'habitat social.

Dans ce contexte, un enjeu fort pour ce territoire est de dépasser la fonction résidentielle du quartier pour amener les différentes populations à partager leurs savoirs faire afin de permettre aux populations les plus en difficultés de sortir de l'isolement et bénéficier du moteur que représente l'économie sur le quartier, mais aussi de préserver l'attractivité du territoire en garantissant un cadre de vie mais aussi une vie sociale, culturelle et sportive.

Orientations 2018 :

CITOYENNETÉ - rencontres entre habitants autour d'activités de qualité / Conseil Citoyen

En 2018, un comité sera mis sur la dynamisation de la ZAC Bois Rouge en partenariat avec le bailleur : information, sensibilisation et implication forte des habitants dans les travaux de réhabilitation des logements et des espaces sportifs.

Domenjod est traversé par des associations et les habitants cherchent de nouvelles manières pour devenir de plus en plus acteurs des actions mises en place sur le quartier avec notamment l'implication du conseil Citoyen.

En 2018, un comité sera mis sur la dynamisation de la ZAC Bois Rouge en partenariat avec le bailleur : information, sensibilisation et implication forte des habitants dans les travaux de réhabilitation des logements et des espaces sportifs.

Domenjod est traversé par des associations et les habitants cherchent de nouvelles manières pour devenir de plus en plus acteurs des actions mises en place sur le quartier avec notamment l'implication du conseil Citoyen.

COHESION SOCIALE : favoriser les échanges inter associatifs pour créer du lien entre les populations diverses / espace de vie sociale

Depuis 2016, le territoire a priorisé le partenariat et la mutualisation des compétences des associations. Dans la continuité, il est proposé des temps d'échange et de concertation pour favoriser la mixité de compétence. Le maintien de la diversité des actions de la bibliothèque de la Bretagne et le renforcement des partenariats associatifs permet d'en faire également un espace d'échange entre les populations.

A Domenjod, l'efficacité de l'action associative permet de lutter contre l'isolement des populations les plus fragiles et de favoriser la cohésion sociale. La valorisation de l'identité du quartier contribuera à être un axe fort des actions menées en 2018. Les associations de quartier porteront des actions contre les discriminations et favorisant réussite éducative et la cohésion sociale.

Ainsi, la mise en place d'un espace de vie sociale en partenariat avec la CAF verra le jour au CASE de Domenjod. Un autre projet visera à l'accompagnement des primo arrivants, la lutte contre les discriminations et l'échange interculturel.

CADRE DE VIE ET QUOTIDIENNETÉ

Avec la livraison du Gymnase rénové en 2018, Domenjod dispose d'un véritable pôle d'équipement de proximité (MDQ, stade, gymnase) qui rayonne sur l'ensemble du territoire.

Avec la ITPB, à Domenjod, un travail partenarial sera mené avec les bailleurs dans le but d'animer les pieds d'immeubles de développer l'accès à la culture. Les actions menées porteront sur l'amélioration de l'attractivité des immeubles et des quartiers en lien avec les bailleurs sociaux.

A la Bretagne les travaux pour améliorer la centralité autour de la Mairie Annexe se poursuivront.

EMPLOI, ECONOMIE, INSERTION

Dans le cadre du pilier insertion du contrat de ville, l'équipe du territoire veillera par diverses actions à favoriser le développement économique pouvant générer de l'emploi pour les habitants.

Le projet social sur les Jardins potagers de Domenjod sera également mené, en parallèle de l'ACI.

Accusé de réception en préfecture
974219740115-20171125-177007b-DE
Date de télétransmission : 30/11/2017
Date de réception préfecture : 30/11/2017